



SOIXANTE ET UNIÈME SESSION
Du 27 au 31 octobre 2025
Panama (Panama)

DÉCISION 3(LXI)

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNÉES 2026-2027

Le Conseil international des bois tropicaux,

Apprécient les travaux du Secrétariat qui a assuré la liaison avec les membres, le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (CSAG) dans la préparation de sa proposition au Conseil concernant le Programme de travail biennal de l'OIBT pour les années 2026-2027;

Notant en outre que les activités énoncées en annexe à la présente décision reposent sur les documents suivants: a) l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006); b) le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2022-2026; c) les rapports des quatre Comités de l'OIBT à la soixante et unième session du Conseil; et (d) des décisions antérieures du Conseil;

Décide de:

1. Adopter le Programme de travail biennal pour les années 2026-2027 tel que figurant en annexe à la présente décision;
2. Autoriser la Directrice exécutive à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres ainsi qu'auprès d'autres sources de financement aux fins de financer la mise en œuvre des activités répertoriées en annexe;
3. Prier la Directrice exécutive de mettre en œuvre et/ou de faciliter l'exécution des activités contenues dans le Programme de travail biennal pour les années 2026-2027 qui a été approuvé, tel que figurant en annexe;
4. Prier la Directrice exécutive de veiller à ce que les activités ultérieures devant être financées en dehors du budget essentiel soient formulées sous la forme de notes conceptuelles et incluses dans la banque de données correspondante, ou sous la forme de décisions du Conseil, ce aux fins d'évaluer les priorités des membres ainsi que les intérêts des donateurs et les financements par ceux-ci, avant qu'elles ne soient incorporées dans le Programme de travail biennal (PTB);
5. Prier le Secrétariat de continuer à indiquer dans le PTB en quoi chacune des activités est en accord avec l'/les Axes(s) programmatique(s);
6. Prier la Directrice exécutive de continuer à travailler en étroite collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et autres partenaires internationaux dans la mise en œuvre du PTB pour les années 2026-2027; et

7. Prier la Directrice exécutive de faire rapport au Conseil à ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions concernant les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme de travail biennal (PTB) pour les années 2026-2027.

ANNEXE**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL 2026-2027****1^{ère} Partie – ACTIVITÉS TECHNIQUES NÉCESSITANT UN FINANCEMENT****GROUPE 1 – ACTIVITÉS PTB DE TERRAIN IMPLIQUANT DES TRAVAUX DANS LES PAYS MEMBRES ET/OU LEUR PARTICIPATION**

No.	Activité	État
1	Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers d'origine légale et durable	en cours
2	Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT	en cours
3	Promouvoir la production de bois de qualité dans les plantations créées par de petits exploitants et des communautés	en cours
4	Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES	en cours
5	Suivi des avancées dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	en cours
6	Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques	en cours
7	Prévention et gestion des incendies dans les forêts tropicales productrices de bois	en cours

GROUPE 2 – TRAVAUX NORMATIFS EN MATIÈRE DE LIGNES DIRECTRICES OU AUTRES TRAVAUX STRATÉGIQUES

No.	Activité	État
8	a) Mise en application des <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</i>	en cours
	b) Diffusion des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical</i>	en cours
	c) Appui à des groupements féminins pour le renforcement de l'autonomie des femmes et la restauration des paysages forestiers en Afrique	en cours

GROUPE 3 – TRAVAUX/RÉUNIONS EN COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS/INITIATIVES

No.	Activité	État
9	Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre	en cours
10	Coopération et concertation avec le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et autres entités	en cours
11	Collaboration en matière de critères et indicateurs de la gestion durable des forêts	en cours

GROUPE 4 – TRAVAUX DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

No.	Activité	État
12	Stratégie de communication de l'OIBT et mise en œuvre	en cours
13	Bulletin d'information de l'OIBT <i>Actualités des Forêts Tropicales</i> (TFU)	en cours
14	Relations publiques, sensibilisation et vulgarisation	
	a) Communication et notoriété de l'Organisation	en cours
	b) Sensibilisation et visibilité	en cours
	c) Sensibilisation dans le pays hôte, le Japon	en cours

GROUPE 5 – TRAVAUX ANALYTIQUES ET STATISTIQUES, ET AUTRES TRAVAUX RÉGULIERS

No.	Activité	État
15	Participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GSTC)	en cours
16	Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché	en cours

17	Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets	en cours
18	Programme de bourses de l'OIBT	en cours
19	Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS)	en cours
20	Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques	en cours
21	Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois	en cours

2° PARTIE – ACTIVITÉS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (SANS EXIGENCES FINANCIÈRES)**Tableaux de référence****Priorités stratégiques (PS) et Stratégies transversales (ST) du Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT**

Priorités stratégiques	
PS 1	Gouvernance et investissement
PS 2	Économies et commerce des bois tropicaux
PS 3	Résilience, restauration et conservation
PS 4	Statistiques et information
Stratégies transversales	
ST 1	Aider à renforcer les capacités des pays membres dans l'optique de l'exécution du Plan d'action stratégique 2022-2026
ST 2	Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT
ST 3	Favoriser l'intégration du secteur forestier tropical dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19
ST 4	Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Objectifs forestiers mondiaux (OFM) du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (PSNUF)

OFM 1	Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques
OFM 2	Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts
OFM 3	Accroître sensiblement la superficie de forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable
OFM 4	Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques, et technologiques
OFM 5	Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030
OFM 6	Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées

Axes programmatiques (AP) de l'OIBT

AP 1	Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC)
AP 2	Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques
AP 3	Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients
AP 4	Questions émergentes et innovation

Groupe 1: Activités PTB de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation

Activité 1: Mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers de source légale et durable

Approche de la mise en oeuvre:

Appuyer le développement de solutions novatrices visant à offrir des assurances de l'origine durable et légale, notamment en élaborant/mettant en œuvre des plans de gestion forestière et en développant/mettant en place des chaînes d'approvisionnement durables, y compris en recourant à des dispositifs de traçabilité du bois et autres outils. Dans le cadre du PTB 2018-2020, l'OIBT a mis au point un Programme relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) en bois et produits forestiers tropicaux. Elle a par ailleurs travaillé avec les partenaires concernés en vue d'accroître la vérification de la légalité et de la durabilité en mettant en place une plateforme des chaînes d'approvisionnement qui fait le lien entre les produits forestiers de source légale et durable et les marchés. Dans le cadre du PTB 2021-2022, qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2023, deux activités subsidiaires de cette activité ont été approuvées et intégralement financées par l'Institut de promotion du commerce et de l'investissement (IPIM) de la Région administrative spéciale (R.A.S.) de Macao (Chine), à savoir: «Appui à la création et à l'exploitation de la Plateforme de l'Indice mondial du bois (GTI) en vue de la mise en place de chaînes d'approvisionnement de produits forestiers de source légale et durable» (GTI, Phase I) et «Appui à l'exploitation collaborative pilote du système de traçabilité du bois fondé sur une chaîne de blocs (BTTS, Phase I). Dans le cadre du PTB 2024-2025, deux activités subsidiaires du GTI, à savoir «Renforcement et amélioration de la Plateforme de l'Indice mondial du bois (GTI) en vue de fournir des services multidimensionnels aux chaînes d'approvisionnement légales et durables en bois» (GTI, Phase II) et «Renforcement et amélioration de la Plateforme de l'Indice mondial du bois (GTI) en vue de promouvoir les chaînes d'approvisionnement légales et durables en bois» (GTI, Phase III) ainsi que deux activités subsidiaires relatives aux BTTS, à savoir «Création et mise à l'essai d'une plateforme de simulation de la traçabilité transfrontière du bois reposant sur la technologie des chaînes de blocs en vue de la mise en place de chaînes d'approvisionnement légales et durables en bois» (BTTS, Phase II) et «Mise à niveau de la Plateforme du système de traçabilité du bois basé sur une chaîne de blocs et réalisation de tests d'application suivant des scénarios d'exploitation pratiques de traçabilité légale et durable du bois» (BTTS, Phase III) ont chacune été approuvées et intégralement financées par l'IPIM. Le reliquat de fonds du PTB 2024-2025 et les sources de financement pressenties provenant de contributions volontaires seront mobilisés pour poursuivre les travaux en 2026-2027, notamment la mise en place de la Plateforme des LSSC-GGSC (chaînes d'approvisionnement mondiales vertes), la mise à niveau et l'amélioration des fonctions de la Plateforme du GTI et le développement d'une plateforme d'échanges commerciaux fondée sur une chaîne de blocs destinée à faciliter et à promouvoir le commerce légal et durable du bois, ainsi que d'autres événements et activités.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires (*escomptées de la part de l'IPIM, R.A.S. de Macao*)

Coût estimatif total:		\$EU 3,130 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 1,565,000
	Année 2027:	\$EU 1,565 000

Objectifs de l'activité:

- Renforcement des capacités en matière de gestion durable des forêts (GDF) et/ou des chaînes d'approvisionnement durables développées pour un maximum de dix opérateurs forestiers tropicaux et autres représentants/entités du secteur industriel.
- Augmentation du commerce de bois durable/vérifié d'origine légale provenant de ces concessions forestières/entités du secteur privé

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 1(d), (k), (n), (o)
- PAS de l'OIBT: PS 1, 2, 4, ST 1, 4
- PSNUF: OFM 2, 5
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1

Organe compétent: CEM/CFI

ACTIVITÉ 1: Cahier des charges

I. Contexte

Cette activité impliquera une collaboration étroite avec les pays donateurs cherchant à garantir la légalité des importations de bois tropicaux. L'activité s'appuiera sur les travaux antérieurs de l'OIBT et de ses partenaires pour promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) et établir des chaînes d'approvisionnement durables, notamment grâce à des systèmes innovants de traçabilité du bois.

II. Description

Cette activité aidera les principaux exportateurs à répondre à la demande émergente des consommateurs en faveur du développement de chaînes d'approvisionnement vertes. En 2026-2027, les travaux se poursuivront sur la mise en œuvre du Programme relatif aux chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) en bois et produits forestiers tropicaux. Les activités et activités subsidiaires comprendront la mise en place de la plateforme LSSC-GGSC; la mise à niveau et l'amélioration des fonctions de la plateforme de l'Indice Mondial du bois (GTI) (GTI, Phases IV et V) et le développement d'une plateforme commerciale fondée sur une chaîne de blocs (BTTS) en vue de faciliter et de promouvoir le commerce légal et durable du bois (BTTS, Phases IV et V), ainsi que d'autres événements et activités. L'OIBT recrutera une équipe expérimentée pour mettre en œuvre cette activité.

III. Produits attendus

Cette activité permettra aux concessionnaires forestiers tropicaux de renforcer leurs capacités en matière de gestion durable des forêts et/ou de chaînes d'approvisionnement durables, ce en collaboration avec les principaux importateurs du secteur privé dans les pays consommateurs clés. Elle permettra ainsi d'accroître le commerce de bois durable/vérifié d'origine légale. Elle facilitera la mise en place de la Plateforme LSSC-GGSC, notamment en améliorant et en renforçant les fonctions de la Plateforme du GTI (GTI, Phases IV et V) et en développant une plateforme commerciale fondée sur une chaîne de blocs afin de faciliter et de promouvoir le commerce de bois légal et durable (BTTS, Phases IV et V), ainsi que d'autres événements et activités. Le reliquat de fonds du PTB 2024-2025 et les sources de financement pressenties provenant de contributions volontaires seront mobilisés pour poursuivre les travaux en 2026-2027, notamment la mise en place de la Plateforme des LSSC-GGSC (chaînes d'approvisionnement mondiales vertes, GGSC), la mise à niveau et l'amélioration des fonctions de la Plateforme du GTI et le développement d'une plateforme d'échanges commerciaux fondée sur une chaîne de blocs destinée à faciliter et à promouvoir le commerce légal et durable du bois, ainsi que d'autres événements et activités.

IV. Pays visés

L'activité sera pertinente pour l'ensemble des pays membres de l'OIBT.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Plateforme LSSC-GGSC	\$EU	200 000
	Plateforme Indice mondial du bois (GTI) (Phases IV&V)	\$EU	2,280 000
	Plateforme BTTS (Phases IV&V)	\$EU	650 000
	Total:	\$EU	3,130 000
	<i>(escompté de la part de l'IPIM, R.A.S. de Macao)</i>		

PAS 2022-2026 – Priorités stratégiques (SP), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes:

- PS1 – Gouvernance et investissement (Cibles 2 à 6)
- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7, 8, 10)
- PS4 – Statistiques et information (Cibles 19, 21)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 25)
- ST4 – Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (Cibles 37, 38)

Groupe 1: Activités PTB de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation

Activité 2: Renforcement de la participation du secteur privé aux travaux de l'OIBT: formation par la filière à la conformité à la législation /diligence raisonnée

Approche de la mise en œuvre:

L'OIBT poursuivra sa collaboration avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et d'autres partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) ainsi que d'autres organisations internationales et régionales (OI) aussi importantes que pertinentes, des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations du secteur privé qui travaillent dans ce domaine afin de tester et, à terme, de renforcer les capacités à se conformer aux exigences de légalité/diligence raisonnée. La formation s'appuiera sur un modèle qui a fait ses preuves et sera assurée par des acteurs du secteur qui comprennent les défis, les besoins et le vocabulaire des entreprises et de la filière dans les pays producteurs impliqués dans le commerce international. Des modules de formation ont été élaborés et déployés en Colombie, au Guatemala et au Pérou dans le cadre des PTB 2018-2020 et 2021-2023; au cours de la période du PTB 2024-2025, le reliquat des fonds alloués à ces activités a servi à organiser deux conférences régionales couvrant la région Amérique latine et l'infrarégion de l'Afrique de l'Ouest, avec la participation du secteur privé, qui ont porté sur le commerce, les marchés et autres questions d'actualité telles que le Règlement sur la déforestation de l'Union européenne (RDUE) et la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), entre autres, qui ont une incidence sur la filière de ces deux régions. Si des financements supplémentaires sont annoncés dans le cadre du PTB 2026-2027, une autre conférence régionale sur la participation du secteur privé sera organisée dans la région Asie-Pacifique. En outre, la formation aux exigences de légalité et de diligence raisonnée qui a été dispensée dans certains pays d'Amérique latine au cours du PTB précédent sera élargie pour inclure les projets/financements forestiers et climatiques et étendue à d'autres régions.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total: \$EU 100 000

Coût estimatif/an: Année 2026: \$EU 50 000

Année 2027: \$EU 50 000

Objectifs de l'activité:

- Jusqu'à cinq pays cibles supplémentaires bénéficient d'une aide sous la forme de formations pilotes organisées pour le secteur privé
- Assistance technique fournie aux pays cibles par des experts/organisations internationaux
- Organiser une (1) conférence sur le commerce et les marchés impliquant le secteur privé dans la région Asie-Pacifique

Pertinence:

- AIBT/CIBT: CEM/CFI (L)/4 Point 9(iv) & (v); Annexe C
- PAS de l'OIBT: PS 2, ST 1
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1

Organe compétent: CEM/CFI

ACTIVITÉ 2: Cahier des charges

I. Contexte

Au cours de la décennie passée, les grands marchés de consommateurs ont mis en place de nouvelles dispositions et mesures commerciales visant à restreindre la mise sur le marché de produits bois prélevés et commercialisés dans l'illégalité, les plus notables étant la Loi Lacey aux États-Unis en 2008 et le Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) en 2013. L'adoption récente, en 2023, du Règlement sur la déforestation de l'Union européenne (RDUE), qui va entrer en vigueur à partir de décembre 2025, est venue ajouter une strate supplémentaire de complexité. En conséquence, la filière, tant les entreprises que les petits fournisseurs, a dû adapter substantiellement ses pratiques afin de fournir des bois provenant de forêts gérées suivant des pratiques durables et dans le respect de la légalité. Ce faisant, il est apparu qu'il existait un fossé important dans la manière dont les acheteurs et les négociants géraient leurs pratiques au fil de la chaîne d'approvisionnement afin de faire preuve de diligence raisonnée. Certains des problèmes rencontrés ont été régulièrement évoqués dans le cadre du Comité de l'économie et des marchés et du Comité de l'industrie forestière (CEM-CFI) sachant que les fournisseurs tropicaux peinent à comprendre les nouvelles exigences commerciales des pays consommateurs, et à les satisfaire.

Plusieurs organisations ont élaboré des programmes de formation et matériels connexes en partenariat avec les associations de la filière. Par exemple, l'ancien Forum mondial du bois – un groupe à but non lucratif de la filière basé au Royaume-Uni (R.-U.) qui organise des réunions avec les associations de la filière bois et leurs acteurs en vue de répondre aux défis du commerce responsable – et le programme FLEGT (lois forestières, gouvernance et échanges commerciaux) de la FAO ont réuni des groupes tels que l'Association internationale des produits bois (IWPA, États-Unis), la Fédération européenne du négoce de bois (ETTF) ou encore la Fédération du commerce du bois (R.-U.), ainsi que d'autres en vue d'évaluer les besoins en formation et en assistance technique dans les pays fournisseurs. Ces programmes et formations, développés avec la collaboration d'experts, ont été pilotés et lancés avec le concours de l'OIBT dans des pays producteurs d'Amérique latine (Colombie, Guatemala et Pérou) dans le cadre des PTB 2018-2020 et 2021-2023.

Ces travaux en cours de même que la conférence régionale sur le commerce et les marchés organisée en Amérique latine et en Afrique en 2025 dans le cadre du PTB 2023-2025 vont dans le sens des objectifs du Plan d'action stratégique (PAS) de l'OIBT qui consistent à forger des alliances avec le secteur privé, à renforcer les travaux de l'OIBT avec un partenaire majeur du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) (la FAO), et à remplir l'engagement du CEM-CFI à renforcer les travaux avec le secteur privé par une action concrète.

II. Description

L'OIBT travaillera avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) ainsi que des partenaires tels que la FAO (un partenaire au sein du PCF) d'autres grandes organisations internationales, organisations non gouvernementales et associations du secteur privé compétentes oeuvrant dans ce domaine, en vue de piloter et, éventuellement, d'amplifier la capacité en matière de conformité à la législation/diligence raisonnée. Le modèle de formation reprendra celui qui a fait ses preuves, c'est-à-dire qu'il sera dispensé par des acteurs de la filière en partenariat avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales respectées qui comprennent les défis et besoins, ainsi que la terminologie des entreprises et de la filière, dans les pays producteurs qui sont présents dans le commerce international. Le reliquat des fonds de l'activité connexe du PTB précédent servira à organiser en 2026 une (1) conférence supplémentaire sur le commerce et les marchés, et à élargir l'atelier de formation à la diligence raisonnée à quatre pays additionnels au cours de la période 2026-2027, sous réserve que des financements supplémentaires soient annoncés dans le cadre de ce PTB 2026-2027.

III. Produits attendus

Jusqu'à cinq programmes de formation mis en œuvre à titre pilote.

IV. Pays visés

Pays producteurs d'Asie et d'Afrique membres de l'OIBT (qui seront sélectionnés par le Secrétariat de l'OIBT en consultation avec les partenaires).

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Année 2026	\$EU 50 000
	Année 2027	<u>\$EU 50 000</u>
	Total:	\$EU 100 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7, 8, 10)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 25)

Groupe 1: Activités PTB de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation

Activité 3: Promouvoir la production de bois de qualité dans les plantations créées par des petits producteurs et communautés locales

Approche de la mise en œuvre:

Cette activité, qui s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris dans le cadre du précédent PTB, vise à améliorer considérablement la production de bois de qualité provenant des plantations de teck et d'autres essences précieuses créées par de petits producteurs et communautés locales en Asie-Pacifique et en Afrique de l'Ouest. Elle consiste à promouvoir des politiques et des programmes visant à garantir la disponibilité en matériel végétal de haute qualité; faire adopter de meilleures pratiques sylvicoles; assurer l'accès au financement afin de favoriser des rotations plus longues; créer de la valeur ajoutée et améliorer la légalité du bois. Les principales activités comprennent la promotion de mécanismes financiers favorables à la production de teck de haute qualité moyennant des rotations plus longues et qui facilitent l'accès aux marchés du carbone à caractère volontaire. Tirer parti des marchés des crédits carbone fournira des incitations supplémentaires et contribuera à l'action mondiale pour l'atténuation du changement climatique. Elle encouragera également la coopération régionale et internationale afin de soutenir le développement durable des plantations de petits producteurs. Le Ministère fédéral allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de l'identité régionale (BMLEH) s'est déjà engagé à financer cette activité pour la période 2024-2026. La phase suivante sera élaborée sur la base des résultats de cette activité et des financements supplémentaires seront sollicités.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires du BMLEH, Allemagne

Coût estimatif total: \$EU 1,413 449

Coût estimatif/an: Année 2026: \$EU 776 351

Année 2027: \$EU S.O.

Objectifs de l'activité:

- Politiques et programmes visant à promouvoir la production de bois de qualité provenant de petites plantations créées dans les pays cibles
- Mise en place de mécanismes financiers pour la production de teck de haute qualité et accès aux marchés du carbone à caractère volontaire
- Renforcement de la coopération régionale et internationale pour le développement durable des petites plantations

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Articles 1(a), (c), (d), (f), (h), (i), (j), (k), (l), (m), (r)
- PAS de l'OIBT: PS 1, 2, 3, ST 1, 4
- PSNUF: OFM 2, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: CRF

ACTIVITÉ 3: Cahier des charges

I. Contexte

Sous l'effet des initiatives grandissantes qui sont entreprises en matière de restauration de paysages forestiers, les plantations lignicoles des petits producteurs en région tropicale offrent le potentiel de créer des chaînes d'approvisionnement durables en bois de qualité. Ces plantations fournissent également de précieux services écosystémiques tels que la captation du carbone et la conservation des sols, ce dont bénéficient les communautés locales. Développer chez les petits producteurs des régimes agroforestiers incorporant du teck et autres essences indigènes de valeur présente un énorme potentiel pour l'approvisionnement en bois des industries locales du bois. Des plantations de teck, par exemple, ont ainsi été implantées au sens large dans 70 pays tropicaux sur une superficie estimée à 6,89 millions d'hectares, dont près de 80 % en Asie, suivi de 10 % en Afrique et de 6 % en Amérique latine. Les régimes en place chez de petits producteurs représentent environ un cinquième du domaine mondial de teck et constituent une source importante de matières premières pour les industries nationales et internationales du teck. Or, en raison de la mauvaise qualité des plants, de pratiques sylvicoles lacunaires, du financement limité pour la production de bois de qualité et de la faiblesse des chaînes de commercialisation et de valeur, leur productivité reste généralement faible.

Cette activité s'appuie sur les résultats du projet BMEL-OIBT «Renforcement de la conservation et de la gestion durable des forêts de teck et des chaînes d'approvisionnement en bois de source légale et durable dans la sous-région du grand Mékong» (PP-A/54-331) mis en œuvre dans le cadre du PTB 2021-2022. Ce projet a accompagné les politiques et stratégies des pays participants promouvant la gestion durable des ressources en teck et les efforts de plantation sur des terres publiques et privées; le développement de la chaîne de valeur; le développement économique fondé sur la forêt; la certification et la légalité des bois produits de manière durable, y compris par de petits producteurs. La phase suivante sera élaborée sur la base des résultats de cette activité et des financements supplémentaires seront sollicités.

Compte tenu du récent développement du commerce des bois tropicaux et produits dérivés dans les pays membres producteurs de l'OIBT, ainsi que des défis persistants tels que la déforestation, le commerce illégal, la raréfaction des essences à bois de haute qualité et la nécessité d'améliorer la compétitivité des produits, l'OIBT reste déterminée à faciliter la promotion d'une plateforme commune à travers des forums internationaux en vue de relever les défis consistant à garantir que ses pays membres bénéficient du teck et autres produits de valeur provenant de sources légales et durables, ce aux fins d'améliorer ainsi les moyens de subsistance des communautés et le développement économique local.

II. Description

Cette activité vise à améliorer considérablement la production de bois de qualité provenant de plantations de teck et autres essences précieuses créées par de petits producteurs et des communautés locales en Asie-Pacifique et en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de promouvoir des politiques et des programmes visant à garantir l'offre en plants de haute qualité; faire adopter de meilleures pratiques sylvicoles; assurer l'accès à des financements pour promouvoir des rotations plus longues; créer de la valeur ajoutée; et accroître la légalité du bois. Ses principales activités comprennent la promotion de programmes financiers favorables à la production de teck de haute qualité moyennant des rotations plus longues et faciliter l'accès aux marchés du carbone à caractère volontaire. Tirer parti des marchés des crédits carbone offrira des incitations supplémentaires et contribuera à l'action mondiale pour l'atténuation du changement climatique. Cela encouragera également la coopération régionale et internationale pour soutenir le développement durable des petites plantations.

Les principales actions permettant d'atteindre les objectifs de cette activité sont les suivantes:

1. Amélioration de la chaîne d'approvisionnement:

- Conserver les ressources génétiques du teck et autres essences sélectionnées.
- Accompagner les petits producteurs et communautés en vue d'améliorer leurs pratiques de gestion de ces essences par des formations sur le terrain; et

- Promouvoir la mise en conformité aux normes en matière de légalité du bois dans les petites plantations/communautés.

2. Dispositifs financiers:

- Mener une étude de faisabilité sur des dispositifs de contrats directs/de planteurs sous contrat auprès des entreprises donneuses d'ordre afin de garantir des prix équitables pour les produits des petits producteurs;
- Mener des recherches sur les dispositifs de microcrédit en vue de résoudre le problème de l'accès limité au crédit auquel se heurtent les petits producteurs;
- Explorer des stratégies destinées à créer des associations efficaces de sylviculteurs, en réduisant les coûts de transaction et en améliorant l'accès au microcrédit; et
- Évaluer les opportunités d'accroître les revenus qu'offrent les marchés du carbone à caractère volontaire moyennant des cycles de rotation plus longs, assurant ainsi la sécurité financière des exploitants agricoles.

3. Collaboration régionale et internationale:

- Élaborer et diffuser du matériel de sensibilisation et de formation en lien avec la conservation et la gestion durable des essences ciblées.
- Accompagner et faciliter le réseautage sur le teck au sein des pays membres de l'OIBT dans le cadre de webinaires trimestriels.

Le Ministère fédéral allemand de l'alimentation, de l'agriculture et de l'identité régionale (BMEL) s'est engagé à mettre en œuvre cette activité, ainsi que détaillé dans le descriptif de projet «Promouvoir la production de bois de qualité dans les plantations de teck et autres essences à bois de valeur créées par des petits producteurs et communautés dans les régions tropicales (PP-A/54-331A)». Dans un souci de favoriser la collaboration, les parties prenantes concernées, notamment les organisations de la société civile, le secteur du commerce et de la filière, l'Union internationale des organismes de recherche forestière (IUFRO) et le réseau TEAKNET, seront invitées à s'impliquer activement tout au long de la mise en œuvre de cette activité.

III. Produits attendus

- Les chaînes d'approvisionnement en teck et autres essences précieuses provenant de plantations de petits producteurs et de communautés ainsi que leurs régimes de gestion ont été renforcés et permettent de se fournir aisément en plants de qualité supérieure; et de meilleures pratiques ont été mises en œuvre en matière de sylviculture, de transformation du bois et de légalité du bois;
- Les dispositifs de financement d'une production de bois de teck et autres essences de qualité supérieure provenant de plantations de petits producteurs et communautés ont été analysés et des améliorations ont été suggérées pour accroître les retombées économiques; et
- La collaboration régionale et internationale, le partage d'informations et la gestion des connaissances, le réseautage, l'élaboration de politiques et la sensibilisation aux plantations de teck et autres essences gérées en mode durable par de petits producteurs ont été renforcés.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT (Cambodge, Inde, Indonésie, Thaïlande, Togo et Viet Nam)

V. Durée et échéance 36 mois

VI. Budget	Année 2026	\$EU 776 351
	Année 2027	\$EU <u>S.O.</u>
	Total:	\$EU 1,413 449 (US\$ 637 098 reçus en 2024-2025)

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement(Cibles 3, 6)

- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 1, 9, 10, 11)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14)
- ST1 - Renforcement des capacités des pays membres (Cible 22)
- ST4 – Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (Cible 37)

Groupe 1: Activités PTB de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation

Activité 4: Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES

Approche de la mise en œuvre:

Continuer d'aider les membres à mettre en œuvre les dispositions relatives aux essences à bois inscrites aux annexes de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Conformément à la décision 5(XLVI) «Mécanisme multibailleurs destiné à permettre une plus grande coopération entre l'OIBT et la CITES», l'OIBT a mené à bien la mise en œuvre d'une deuxième subvention d'environ 6,200 000 \$EU. (5,000 000 euros) accordée en 2016 par l'Union européenne (UE) [par l'intermédiaire de la Commission européenne (CE)]. L'OIBT a reçu des contributions équivalentes de la part d'autres donateurs pour un montant supérieur à 3,000 000 \$EU au cours de la période de subvention de quatre ans accordée par l'UE/CE. En 2016, l'UE/CE a décidé d'accorder un financement supplémentaire aux travaux sur les espèces d'arbres inscrites à la CITES directement au Secrétariat de la CITES par le biais de son Programme sur les espèces d'arbres (CTPS), dont les activités ont été achevées en 2022. L'OIBT a ensuite poursuivi seule le CTPS en utilisant des fonds annoncés dans le cadre du précédent PTB (2024-2025) pour organiser deux ateliers régionaux sur les Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) dans chacune des régions Amérique latine et Afrique en 2025, un autre atelier sur les ACNP étant prévu pour la région Asie-Pacifique au cours du PTB 2026-2027. Cette activité permettra de poursuivre les travaux relatifs à la CITES en mobilisant les fonds annoncés pour des activités similaires dans le cadre des précédents PTB. Dans la mesure où le nombre d'essences forestières tropicales inscrites aux annexes de la CITES continue d'augmenter, les donateurs de l'OIBT sont encouragés à contribuer des fonds supplémentaires aux travaux liés à la CITES dans le cadre de cette activité, ce afin de permettre à l'OIBT de poursuivre sa collaboration avec le Secrétariat de la CITES et d'aider les pays membres à mettre en œuvre les dispositions relatives aux essences à bois inscrites aux annexes de la CITES.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 200 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 100 000
	Année 2027:	\$EU 100 000

Objectifs de l'activité:

- Jusqu'à trois pays ayant mis en œuvre des projets visant à améliorer l'application des dispositions relatives aux essences à bois inscrites aux annexes de la CITES
- Participation du Secrétariat de l'OIBT aux réunions/activités pertinentes de la CITES
- Réduction du nombre de suspensions du commerce d'essences à bois inscrites aux annexes de la CITES

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 15; Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII), 5(XLVI)
- PAS de l'OIBT: PS 2, 3, ST 1
- PSNUF: OFM 1, 2, 5, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1, 2

Organe compétent: CEM/CFI

ACTIVITÉ 4: Cahier des charges

I. Contexte et description

Au cours des vingt dernières années, l'OIBT et la CITES ont en collaboration mis au point de robustes activités destinées à améliorer l'application des mesures découlant des inscriptions d'essences à bois aux annexes de la CITES. Cette collaboration a abouti à un vaste programme de développement des capacités, proposé pour la première fois dans le PTB 2006-2007, qui avait permis de préparer une proposition de subvention destinée à mobiliser des financements pour le programme de renforcement des capacités de nature collaborative entre l'OIBT et la CITES. Cette proposition avait été soumise à l'Union européenne (UE) par le biais de la Commission européenne (CE), laquelle avait fourni 3 millions d'euros pour une première phase qui s'est déroulée de 2007 à 2011. Ce financement de grande ampleur émanant de l'UE-CE avait été prorogé pour la période 2012-2016, moyennant une subvention supplémentaire de 5 millions d'euros accordée à l'OIBT, qui devait être assortie d'une contrepartie de 2,5 millions d'euros à lever auprès d'autres bailleurs de fonds. Cette activité a donc été poursuivie dans le cadre des PTB de l'OIBT se rapportant aux périodes 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013, 2013-2014 et 2015-2017, essentiellement grâce à un financement de l'UE, mais aussi aux enveloppes additionnelles d'un montant de plus de 3 millions \$EU qu'ont contribuées les États-Unis d'Amérique, la Suisse, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le secteur privé ainsi que le Fonds pour le Partenariat de Bali de l'OIBT. L'OIBT a assuré la gestion de ces travaux jusqu'à la fin de 2016 avec l'assistance de trois coordonnateurs régionaux et du Secrétariat de la CITES, ainsi que les conseils du Comité consultatif du programme.

Dans le cadre de la seconde phase du Programme OIBT-CITES déployée de 2012 à 2016, la mise en œuvre de plus de 40 activités a ainsi été menée à bonne fin. Les activités spécifiques aux pays qui ont été menées à leur conclusion au Brésil, au Cameroun, en Chine, au Congo, au Guatemala, en Indonésie, à Madagascar, en Malaisie en République démocratique du Congo (RDC) et au Pérou, ont été plus particulièrement axées sur les essences africaines *Pericopsis elata* (afroromosia) et *Prunus africana* (prunier d'Afrique), ainsi que plusieurs essences *Dalbergia* (bois de rose) et *Diospyros* (ébène) de Madagascar; les essences asiatiques *Aquilaria/Gyrinops* spp. (bois d'agar) et *Gonystylus* spp. (ramin); et les essences d'Amérique latine *Cedrela odorata*, *Swietenia macrophylla*, *Dalbergia retusa* et *D. stevensonii*. Huit activités ont été financées et achevées au titre du Programme thématique relatif à la transparence du commerce et des marchés (TMT), en accord avec une disposition de la subvention de l'UE-CE requérant que 20 % des fonds de l'UE soient destinés à des activités dont les objectifs relèvent à la fois des Programmes TMT et CITES.

En 2016, l'UE/la CE ont décidé de fournir un financement supplémentaire aux travaux sur les espèces d'arbres inscrites à la CITES directement au Secrétariat CITES par le biais du nouveau Programme de la CITES sur les espèces d'arbres (CTPS). Le CTPS a achevé ses activités en 2022, année où plus de 200 essences tropicales supplémentaires ont aussi été inscrites à l'annexe II de la CITES. Compte tenu du fait que les pays nécessitent toujours un accompagnement pour améliorer l'application des dispositions corrélées aux inscriptions, existantes et nouvelles, d'essences à bois CITES, et sachant que la CE-UE a indiqué qu'aucune autre subvention de grande échelle ne serait accordée pour de tels travaux, il est impératif que d'autres donateurs de l'OIBT continuent de reconnaître les avantages comparatifs qu'offre l'OIBT dans ce domaine en soutenant en 2024-2025 les travaux de l'OIBT liés à la CITES dans le cadre de cette activité du PTB en cours. Au moyen de fonds fournis dans le cadre des précédents PTB, l'OIBT vient de mener à bien en 2025 deux ateliers régionaux de formation sur les Avis de commerce non préjudiciable (ACNP) en Amérique latine et en Afrique, au Costa Rica et à Lomé (Togo) respectivement, consacrés pour l'un aux essences *Dipteryx* spp. et, pour l'autre aux essences *Afzelia* spp. L'OIBT met actuellement en œuvre des projets visant à opérationnaliser la traçabilité génétique de *Pericopsis elata* et de *Prunus africana* au Cameroun, et à appliquer une méthodologie de contrôle/traçabilité des stocks de bois de rose à Madagascar. Un autre projet, au Pérou, visant à améliorer la traçabilité génétique du cumaru (l'une des essences nouvellement inscrites à la CITES en 2022) est également mis en œuvre en 2024-2025 en mobilisant le reliquat de fonds de PTB précédents. Les nouveaux financements annoncés en faveur de cette activité du PTB permettront à l'OIBT d'accompagner d'autres pays membres dans l'application des dispositions relatives aux essences à bois tropicales inscrites aux annexes de la CITES; d'organiser pour la région Asie-Pacifique un atelier

sur les ACNP relatifs aux essences à bois inscrites aux annexes de la CITES; et de faciliter la collaboration en cours avec le Secrétariat de la CITES.

II. Produits attendus

Au cours de la période biennale, et selon le cas/la nécessité en concertation avec le Secrétariat de la CITES, cette activité permettra:

- Un accompagnement dans la mise en œuvre des dispositions de la CITES s'appliquant aux essences tropicales qui y sont inscrites (par ex., inventaires, ACNP, traçabilité);
- La collaboration avec le Secrétariat de la CITES;
- Une assistance à la préparation de propositions d'inscription de nouvelles essences à la CITES; et
- La présence et la participation de l'OIBT aux diverses réunions et rencontres pertinentes de la CITES.

III. Pays visés

Pays membres de l'OIBT

IV. Durée et échéance 24 mois

V. Budget	Travaux dans les pays producteurs et avec le CTPS	\$EU 160 000
	Assistance aux propositions d'inscriptions à la CITES	\$EU 20 000
	Présence aux réunions pertinentes	<u>\$EU 20 000</u>
	Total:	\$EU 200 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7, 9, 10, 11)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23)

Groupe 1: Activités PTB de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation

Activité 5: Effectuer le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

Approche de la mise en œuvre:

Des ateliers de formation sur les critères et indicateurs (C&I) ont été organisés dans le cadre des activités des précédents PTB et ces travaux se poursuivront en 2026-2027. Le reliquat des fonds des activités des précédents PTB sera mobilisé pour continuer cette activité et élargir les travaux antérieurs en organisant un atelier sur les C&I dans des pays membres producteurs. Si des fonds supplémentaires sont mis à disposition, ces travaux (qui serviront à promouvoir les nouveaux C&I de l'OIBT approuvés en 2016 et les principes, critères et indicateurs africains révisés qui ont été approuvés en 2022) seront étendus afin d'organiser deux ateliers régionaux. Dans le cadre de ces ateliers de renforcement des capacités seront intégrés des thèmes connexes tels que l'audit, la certification, les exigences internationales en matière d'établissement de rapports, etc. Ainsi que réitéré lors de la cinquante-huitième session du Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF), cette activité du BTP nécessite des fonds supplémentaires afin d'organiser deux ateliers régionaux en Afrique (l'un à destination des pays membres francophones de l'OIBT et l'autre pour les pays membres anglophones) qui serviront à diffuser l'ensemble des C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts (GDF), révisés et adaptés au contexte africain.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 100 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 50 000
	Année 2027:	\$EU 50 000

Objectifs de l'activité:

- Un maximum de deux ateliers régionaux de formation aux C&I organisés
- Renforcement de la collaboration internationale sur le plan des C&I de la GDF

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Décisions 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)
- PAS de l'OIBT: PS 1, ST 1
- PSNUF: OFM 5, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1

Organe compétent: CRF

ACTIVITÉ 5: Cahier des charges

I. Contexte

Dans le cadre des décisions 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV) du Conseil international des bois tropicaux (CIBT), l'OIBT a collaboré de manière extensive avec d'autres processus relatifs aux critères et indicateurs (C&I) (par exemple le Processus de Montréal, le Processus paneuropéen, l'*Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA) de la FAO, etc.) afin de mieux faire comprendre le rôle des C&I s'agissant de contribuer à la gestion durable des forêts et l'emploi de cet important outil pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports (SER) en matière de forêts. Cette activité permettra de poursuivre la collaboration en cours avec d'autres processus connexes de communication d'informations forestières.

La version définitive de l'ensemble révisé/adapté des C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts adaptée au contexte africain a été mise en ligne sur le site web de l'OIBT en vue de recueillir les observations des membres de l'OIBT. En l'absence de toute observation, le Secrétariat de l'OIBT les a publiés en anglais et français, qui sont deux des langues de travail usitées par les pays membres de l'OIBT dans la région Afrique.

II. Description

Cette activité permettra d'organiser deux ateliers supplémentaires en Afrique (l'un pour les pays anglophones et l'autre pour les pays francophones) en vue de promouvoir les C&I de l'OIBT relatifs à la gestion durable des forêts qui ont été adaptés au contexte africain. Il importe que cette formation puisse avoir lieu afin que la dynamique favorable à un usage correct des C&I et à des audits dans le cadre du Dispositif panafricain de certification (avalisé par le PEFC) se poursuive, afin d'assurer la conformité aux nombreuses exigences commerciales qui apparaissent sur différents marchés. Le programme de ces ateliers évoluera pour garantir que les participants reçoivent des informations à jour sur tous les aspects pertinents du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports (SER) sur les forêts.

III. Produits attendus

- Les acteurs concernés dans les pays producteurs africains membres de l'OIBT se sont familiarisés avec l'ensemble de C&I de l'OIBT pour la gestion durable des forêts qui ont été révisés et adaptés au contexte africain;
- Les préoccupations et priorités sont prises en compte dans les initiatives en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports sur le plan des forêts; et
- Un plus grand nombre de pays est en mesure de communiquer efficacement des informations sur les forêts et leur gestion en utilisant le modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT.

IV. Pays visés

Pays producteurs membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	2 ateliers régionaux @ \$50,000 chacun	\$EU100 000
	Total:	\$EU100 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement (Cible 3)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 24, 25)

Groupe 1: Activités PTB de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation

Activité 6: Ateliers de renforcement des capacités en matière de statistiques

Approche de la mise en œuvre:

Cette activité, qui s'inscrit dans la continuité des travaux financés dans le cadre des précédents PTB, fournira une assistance (en liaison avec la FAO et d'autres partenaires) aux pays membres afin de renforcer leur recueil de statistiques et d'améliorer leurs rapports.

Deux ateliers régionaux ont été financés conjointement avec la FAO dans le cadre du précédent PTB et se sont tenus respectivement à Mexico et à Lima. Ils ont tous deux permis d'améliorer la qualité des réponses au Questionnaire commun sur le secteur forestier (QCSF) en mettant en évidence les problématiques spécifiques liées aux données dans les réponses précédentes et en répondant aux diverses questions des participants concernant les définitions des produits. Ils ont également permis d'améliorer la chaîne de communication entre les organisations internationales et les pays participants afin que le QCSF puisse être soumis correctement et dans les délais.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 100 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 50 000
	Année 2027:	\$EU 50 000

Objectifs de l'activité:

- Un maximum de quatre ateliers nationaux et/ou régionaux organisés

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 28(5)
- PAS de l'OIBT: PS 2, 4, ST 1
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1

Organe compétent: CEM/CFI

ACTIVITÉ 6: Cahier des charges

I. Contexte

Les statistiques sur le secteur forestier que communiquent les pays producteurs de l'OIBT sont d'un niveau et d'une qualité variables, et nombreux sont ceux qui ne sont pas en mesure de remplir les exigences qui leur incombent en matière de communication d'informations aux échelons national et international. Bien que l'OIBT ait organisé un certain nombre d'ateliers régionaux de formation aux statistiques, une assistance demeure nécessaire au niveau national dans la mesure où les problèmes et solutions spécifiques à un pays divergent et en raison du changement de personnel. L'OIBT travaillera en liaison avec la FAO et d'autres partenaires pour déployer ces ateliers, en tirant parti des liens de collaboration qui ont été noués dans le cadre d'activités de précédents PTB dans ce domaine.

II. Description

Cette activité a pour objectif d'apporter un appui à un maximum de quatre ateliers régionaux de formation ou autres activités sur demande, afin de permettre aux pays producteurs de satisfaire aux exigences en matière de communication de statistiques sur le secteur forestier. Afin d'optimiser le nombre de participants par atelier, l'OIBT et la FAO ont organisé des ateliers régionaux ciblant plusieurs pays à la fois. Les deux organisations coordonnent ces ateliers régionaux par rotation dans les trois régions de production (Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes).

Bien que les objectifs des ateliers de niveau national soient modulés en fonction des besoins spécifiques à un pays, ils consistent de manière générale à:

- Mettre en place et renforcer un réseau de correspondants chargés des statistiques sur les produits forestiers;
- Examiner et évaluer la situation actuelle des statistiques sur les produits forestiers des pays aux niveaux régional et national, en recensant les principales insuffisances et contraintes des systèmes en vigueur; et
- Dispenser une formation sur les définitions internationales normalisées qui serviront de base pour renseigner le Questionnaire commun sur le secteur forestier.

III. Produits attendus

- Les informations sur la situation des statistiques nationales actuelles sur le secteur forestier et leurs contraintes sont discutées;
- Les différents acteurs du réseau qui constitue la chaîne de valeur, dont les secteurs public et privé, sont reliés pour générer des statistiques nationales sur la production, la consommation et le commerce des produits bois;
- Les exigences internationales faites au pays en matière d'établissement de rapports et celles relatives au Questionnaire commun de l'OIBT sur le secteur forestier sont assimilées; et
- Les préoccupations communes et leurs possibilités de solutions sont partagées entre les participants de divers pays.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU100 000

Le coût estimatif total d'un (1) atelier est de 50 000 \$EU (25 000 \$EU pour l'OIBT et 25 000 \$EU pour la FAO). La répartition des coûts prévue pour un atelier régional invitant 20 participants pendant trois jours est la suivante:

Billets d'avion des participants	\$EU 15 000
Hébergement et per diem des participants	\$EU 15 000
Salles de réunions, logistique, salle de	

conférence, impression de documents	\$EU 10,000
Divers/visites de terrain	\$EU 10 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7, 8, 10)
- PS4 – Statistiques et information(Cible 19)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 25)

Groupe 1: Activités PTB de terrain impliquant des travaux dans les pays membres et/ou leur participation

Activité 7: Prévention et gestion des incendies dans les forêts tropicales

Approche de la mise en oeuvre :

Outre les projets spécifiques à chaque pays qui ont été soumis et financés dans le cadre du Cycle régulier de projets de l'OIBT, cette activité du PTB vise à promouvoir la mise en œuvre de la gestion intégrée des feux (GIF) dans les forêts tropicales à travers trois activités clés:

- 1) Fournir aux parties prenantes des ressources essentielles sur la gestion des feux tropicaux par le biais d'une *Boîte à outils de gestion des feux de forêt tropicale*, prenant la forme d'un mécanisme d'échange d'informations en ligne convivial qui répondra aux divers besoins des membres.
- 2) Renforcer l'attention mondiale sur la gestion intégrée des feux de forêt tropicale dans le cadre d'une initiative conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) dirigée par l'OIBT et impliquant la FAO (Centre mondial de gestion des incendies), le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), le Centre mondial de surveillance des feux et le RECOFTC (Communautés résilientes, paysages forestiers durables et équitables).
- 3) Continuer d'assurer le leadership de l'OIBT, l'organisation d'événements parallèles et le parrainage d'experts en incendies tropicaux dans le cadre d'un forum majeur sur les incendies afin de garantir que les questions relatives aux feux de forêt tropicale restent visibles dans les principaux forums mondiaux et régionaux.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 350 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 250 000
	Année 2027:	\$EU 100 000

Objectifs de l'activité:

- Développement d'une *Boîte à outils de gestion des feux de forêt tropicale* en ligne;
- Soutien aux objectifs et aux activités de l'Initiative conjointe du PCF sur GIF en forêt tropicale; et
- Événements parallèles axés sur les questions liées à la GIF en forêt tropicale, coorganisés par l'OIBT lors de forums majeurs, notamment la Conférence internationale sur les feux de forêt 2027, la Commission forestière pour l'Asie et le Pacifique de la FAO 2025, la session plénière du Centre mondial de gestion des incendies et les réunions connexes, notamment le parrainage de panélistes spécialisés dans les incendies tropicaux afin de sensibiliser et d'améliorer les connaissances sur les différents aspects de la GIF dans les forêts tropicales.

Pertinence:

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| • AIBT/CIBT: | Article 1(m); Décision 6(XXXIII) |
| • PAS de l'OIBT: | PS 1, 3 |
| • PSNUF: | OFM 1, 4, 6 |
| • Axe programmatique de l'OIBT: | AP 2, 4 |

Organe compétent: CRF

ACTIVITÉ 7: Cahier des charges

I. Contexte

L'OIBT est à l'avant-garde des questions relatives aux incendies de forêt tropicale depuis 1997, date à laquelle elle a publié sa première série de directives internationalement reconnues sur les feux de forêt tropicale. À travers ses lignes directrices et ses projets de terrain mis en œuvre avec ses membres, l'OIBT a contribué à renforcer les capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies de prévention et de lutte contre les incendies à destination des gestionnaires forestiers, des planificateurs et des communautés locales dans ses pays membres tropicaux.

En raison du changement climatique, de l'évolution du comportement des incendies et d'autres facteurs, la fréquence et la gravité des incendies sont en augmentation à travers le monde, y compris dans les forêts tropicales. Ces incendies contribuent de manière significative aux émissions de dioxyde de carbone, causent des dommages considérables aux forêts, menacent la biodiversité et ont des conséquences socio-économiques et sanitaires considérables. La coordination et les capacités institutionnelles, les stratégies de lutte contre les incendies spécifiques aux régions tropicales, ainsi que la compréhension du comportement des incendies tropicaux sont en retard par rapport aux capacités de gestion intégrée des feux dans les régions tempérées et boréales. Il est urgent de renforcer les capacités en gestion intégrée des incendies dans les régions tropicales. Cela nécessite d'élaborer des politiques plus réactives et plus souples; de renforcer les capacités institutionnelles et techniques; d'améliorer la gestion des connaissances et de la recherche; et de mettre en place des mécanismes d'incitation pilotés par les parties prenantes afin de prévenir, contrôler et réhabiliter efficacement les paysages touchés par les incendies.

II. Description

En 2024, l'OIBT a lancé un processus visant à mettre à jour ses directives initiales sur les incendies. Au cours de cet exercice, il est apparu clairement que de nombreuses lignes directrices et cadres politiques, directives techniques et outils de formation avaient été élaborés depuis 1997. Chaque année, une vaste somme d'informations sur la gestion des incendies est publiée par diverses organisations internationales et régionales, organismes gouvernementaux, organisations non gouvernementales et entreprises privées. Or, pour les utilisateurs ayant des besoins spécifiques, en particulier les décideurs politiques, les spécialistes de la formation et les praticiens de terrain, il est souvent plus difficile que prévu d'avoir accès à des informations précises et pertinentes. En effet, ces informations sont très dispersées et, dans certains cas, difficilement accessibles en ligne. Pour combler cette lacune, l'OIBT a décidé de ne pas poursuivre la mise à jour des lignes directrices de 1997 et de concentrer plutôt ses ressources sur l'élaboration d'un concept de plateforme d'échange d'informations prenant la forme d'une Boîte à outils de gestion des incendies de forêt tropicale en ligne.

Cette Boîte à outils de gestion des incendies de forêt tropicale contribuera à combler les lacunes en matière de connaissances en compilant et en présentant les lignes directrices, les cadres politiques et les outils de formation et de prise de décision existants sur un site web accessible et interactif. Elle vise à répondre aux divers besoins des pays membres en centralisant et en organisant les ressources essentielles de manière accessible, tout en les aidant à comprendre le processus d'une approche intégrée des incendies dite des 5R (examen et analyse, réduction des risques, préparation, intervention et rétablissement).

La Boîte à outils en ligne en est actuellement à son stade initial et nécessite des ressources supplémentaires pour pouvoir être finalisée. L'objectif est de développer, tester et mettre en ligne la première version de la Boîte à outils d'ici le deuxième ou troisième trimestre 2026, si les ressources nécessaires sont contribuées.

En 2024, l'OIBT a lancé l'Initiative conjointe du PCF sur la gestion intégrée des feux dans les forêts tropicales. Cette initiative vise à contribuer à améliorer et à rendre la GIF plus efficace dans les forêts tropicales et les paysages riverains en promouvant les meilleures pratiques et en tirant parti des enseignements dégagés, ainsi que des supports de formation et des lignes directrices élaborés dans le cadre de diverses initiatives mondiales et régionales en matière de gestion des incendies, ainsi que par d'autres parties prenantes. Dirigée par l'OIBT, cette initiative conjointe compte parmi ses partenaires la FAO, le FNUF, le Centre mondial de gestion des

incendies (GFMC) et le RECOFTC. La Boîte à outils de gestion des feux de forêt tropicale en ligne de l'OIBT est l'un des principaux résultats de l'Initiative conjointe du PCF. Elle contribuera à l'action que mène GFMC au niveau du globe et s'y inscrira dans le but de développer un outil d'évaluation de la GIF et de créer un référentiel mondial d'informations sur les incendies.

L'OIBT a organisé et tenu une manifestation sur les incendies tropicaux en marge de la réunion plénière 2025 du Centre mondial de gestion des incendies, afin d'examiner les réponses à apporter à l'évolution de la dynamique des incendies et des besoins dans les régions tropicales. Le RECOFTC a également organisé en mai 2025 un dialogue sur les incendies en Asie du Sud-Est, auquel l'OIBT a participé. Le RECOFTC prévoit également de publier ses Lignes directrices sur la gestion communautaire des incendies (CBFIM) dans le courant de l'année. Des ressources sont également sollicitées dans le cadre de cette activité afin de soutenir différentes activités contribuant à l'initiative conjointe du PCF visant à encourager les synergies et les partenariats entre les institutions participant à l'Initiative conjointe.

Enfin, l'OIBT, en tant que membre du Comité international de liaison, a organisé des événements parallèles et apporté un soutien à la participation de représentants des régions tropicales aux conférences internationales sur les feux de forêt qui se sont tenues en 2011 (Afrique du Sud), 2015 (Corée), 2019 (Brésil) et 2023 (Portugal). La prochaine Conférence internationale sur les feux de forêt aura lieu en 2027 (lieu à confirmer). Les fonds sollicités au titre de cette activité permettront à l'OIBT de poursuivre son engagement et son leadership sur les questions relatives aux feux tropicaux et de parrainer des intervenants à cet important événement et à d'autres forums majeurs, afin que l'importance de la GIF dans les forêts tropicales reste à l'ordre du jour au niveau mondial.

III. Produits attendus

- Boîte à outils de gestion des feux de forêt tropicale en ligne;
- Renforcement des partenariats et des collaborations avec les partenaires de l'Initiative conjointe du PCF sur la GIF dans les régions tropicales, notamment en matière de gestion communautaire des incendies et de liens avec le Centre mondial de gestion des incendies; et
- Sensibilisation à l'importance de la GIF dans les forêts tropicales aux niveaux mondial et régional dans le cadre de l'organisation d'événements parallèles et du parrainage d'experts en incendies tropicaux lors de forums majeurs, tels que la Conférence internationale sur les feux de forêt.

IV. Pays visés:

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance: 24 mois

VI. Budget

Développement d'une Boîte à outils de gestion des incendies de forêt tropicale	\$EU 250 000
Initiative commune du PCF sur la GIF en milieu tropical	\$EU 50 000
Participation de l'OIBT/conférenciers tropicaux aux principaux forums	\$EU 50 000
Total:	\$EU 350 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement (Cibles 1, 2)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13)

Groupe 2: Travaux d'ordre normatif sur les lignes directrices ou autres travaux stratégiques

Activité 8(a) Mise en application des *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes*

Approche de la mise en œuvre:

Cette activité facilitera l'adoption des *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* (GEEW) dans toutes les activités et initiatives pertinentes de l'OIBT. Le financement contribuera à la sensibilisation, au renforcement des capacités, à la formation, à une étude exploratoire sur le rôle des femmes dans la foresterie/la filière et à la création avec les partenaires collaboratifs de l'OIBT d'un réseau de spécialistes en matière d'égalité des sexes.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total: \$EU 40 000

Coût estimatif/an: Année 2026: \$EU 20 000

Année 2027: \$EU 20 000

Objectifs de l'activité:

- Sensibilisation accrue des membres de l'OIBT aux GEEW; et
- Informations sur le rôle des femmes dans la foresterie, les industries forestières et le commerce international des bois tropicaux.

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Decision 2(L)
- PAS de l'OIBT: PS 1, ST 1, 2, 4
- PSNUF: OFM 1, 3, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 8(a): Cahier des charges

I. Contexte

L'OIBT s'est engagée à prendre systématiquement en compte les questions sexospécifiques et à renforcer les résultats en matière d'égalité des sexes dans ses travaux de politique et de projets. Approuvées lors de la 53^e session du CIBT en 2017, les *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* (GEEW) institutionnalisent cet engagement. Ces Lignes directrices servent de cadre pour intégrer et systématiquement prendre en compte la dimension sexospécifique dans les politiques, plans, programmes, projets et activités de l'OIBT ainsi qu'au niveau de son fonctionnement interne, et elles ont pour objet d'améliorer l'impact et l'efficacité des opérations de l'Organisation dans tous les domaines et à tous les niveaux.

II. Description

Aux fins de mettre en œuvre ces Lignes directrices, plusieurs possibilités d'actions sont proposées dans le rapport du consultant qui a été présenté lors de la 53^e session du CIBT. Si certaines d'entre elles peuvent être initiées ou menées au moyen des ressources existantes, les actions suivantes qui sont proposées dans le cadre du PTB 2026-2027 nécessitent des contributions volontaires de la part des membres pour pouvoir être mises en œuvre.

- Mener une campagne de sensibilisation et une formation sur l'intégration de la dimension sexospécifique, en parallèle avec les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre d'autres initiatives pertinentes en cours.
- Réaliser une étude explicative afin d'obtenir une vue d'ensemble du rôle des femmes dans la foresterie, les industries forestières et le commerce international des bois tropicaux.
- Participer à des réunions/initiatives visant à développer un réseau de spécialistes des questions sexospécifiques dans le domaine forestier au sein des partenaires collaboratifs de l'OIBT, y compris les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), ONU-Femmes, les organisations intéressées du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et du Groupe consultatif sur le commerce (TAG).

III. Produits attendus

- Une amélioration de l'intégration effective des dimensions sexospécifiques dans tous les aspects des travaux de politique et de projets. Le renforcement des capacités de l'OIBT et de ses membres s'agissant de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur des forêts tropicales.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Sensibilisation aux GEEW et renforcement des capacités connexes	\$EU 90 000
Étude explicative sur les rôles des femmes dans le secteur forestier	\$EU 50 000
Participation aux réunions et réseautage	\$EU 46 000
Total*:	\$EU 186 000

**Un montant de 146 000 \$EU a été annoncé dans la cadre du précédent PTB. Le Secrétariat recherche un montant supplémentaire de 40 000 \$EU pour mettre en œuvre cette activité dans son intégralité*

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement (Cibles 1, 4)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cible 23)
- ST2 – Renforcer l'efficacité opérationnelle des pays membres (Cibles 27, 28, 29)
- ST4 – Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (Cibles 37, 38)

Groupe 2: Travaux d'ordre normatif sur les lignes directrices ou autres travaux stratégiques

Activité 8(b): Diffusion des lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical

Approche de la mise en œuvre:

Les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* ont été élaborées en 2020 avec le soutien inestimable de nombreux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), notamment le CIFOR, la FAO, l'UICN et l'IUFRO. Après avoir organisé en ligne des ateliers de diffusion à destination des pays membres de l'OIBT en Asie-Pacifique et en Amérique latine, le reliquat des fonds n'était pas suffisant pour organiser des ateliers de diffusion en présentiel à l'adresse des pays membres de l'OIBT en Afrique (l'un pour les pays francophones et l'autre pour les pays anglophones) en 2024. Les deux ateliers régionaux en présentiel restants seront programmés courant 2026 grâce aux fonds reçus lors de la 60^e session et à tout nouveau financement annoncé dans le cadre du PTB 2026-27.

Dans le cadre de cette activité 8b, le Secrétariat de l'OIBT explorera également avec le Secrétariat de la CNULCD les possibilités de collaboration sur les principes de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) qui régissent le processus de mise en œuvre de la NDT dans les pays membres. Comme indiqué dans l'objectif du protocole d'accord signé entre l'OIBT et le(s) Secrétariat(s) de la CNULCD en février 2024, cette collaboration contribuera à fournir des orientations appropriées pour la mise en œuvre d'activités contribuant à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030. L'OIBT explorera également les possibilités de collaboration/partenariat avec d'autres membres du PCF sur les activités de restauration, notamment avec l'UICN et la CDB.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 200 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 100 000
	Année 2027:	\$EU 100 000

Objectifs de l'activité:

- Diffusion des nouvelles lignes directrices adoptées dans les pays producteurs membres de l'OIBT; et
- Collaboration avec la CNULCD et d'autres organismes dans le cadre d'activités liées à la restauration afin de contribuer à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030).

Pertinence:

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| • AIBT/CIBT: | Décision 7(LV) |
| • PAS de l'OIBT: | PS 3, ST 1 |
| • PSNUF: | OFM 1, 6 |
| • Axe programmatique de l'OIBT: | AP 2, 3 |

Organe compétent: CRF

ACTIVITÉ 8(b): Cahier des charges

I. Contexte

Les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* (2020) fournissent les orientations des décideurs politiques aux forestiers et agriculteurs en vue de restaurer des paysages forestiers dégradés, pour procurer ainsi des biens et services écosystémiques vitaux et créer des moyens de subsistance et des emplois pérennes en milieu rural. La restauration des paysages forestiers (RPF) est une approche inclusive qui nécessite des orientations pour aider les décideurs et les praticiens à la mettre en pratique, ce à travers des actions de diffusion et de sensibilisation.

Après avoir organisé les ateliers en ligne de diffusion à destination des pays membres de l'OIBT en Asie-Pacifique et en Amérique latine, il importe d'organiser des ateliers de diffusion en présentiel destinés aux pays membres de l'OIBT en Afrique (l'un pour les pays francophones et l'autre pour les pays anglophones) afin de promouvoir les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* comme s'agissant d'outil important pour soutenir la réalisation de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030.

II. Description

Prenant en considération le fait que des développements majeurs soient intervenus sur le plan des initiatives internationales relevant des forêts, tels que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), l'Objectif de développement durable 15 (ODD 15) des Nations Unies qui promeut l'arrêt de la déforestation dans le monde, ou encore l'Accord de Paris sur le climat qui place les efforts destinés à lutter contre la déforestation et à favoriser la foresterie durable au cœur du cadre des mesures mondiales visant à atténuer les émissions de dioxyde de carbone, cette activité du PTB sera mise en œuvre comme suit:

- Participation aux manifestations internationales pertinentes sur la RPF avec l'implication des partenaires internationaux de l'OIBT, notamment à la Conférence de Parties à La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) en 2026;
- Organisation en présentiel de trois ateliers régionaux de renforcement des capacités en Afrique; et
- Collaborer avec la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et autres partenaires en matière d'activités liées à la RPF.

III. Produits attendus

- Les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* sont diffusées dans le cadre d'ateliers nationaux et/ou régionaux en collaboration avec des partenaires internationaux, en particulier avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF);
- Deux ateliers organisés en Afrique (l'un pour les pays francophones et l'autre pour les pays anglophones); et
- Collaboration avec la CNULCD et d'autres organismes sur des activités liées à la restauration afin de contribuer à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030).

IV. Pays visés:

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget

Collaboration avec le PCF, notamment la CCNUCC sur les activités de restauration en lien avec la Décennie des Nations Unies	\$EU 120 000
Deux ateliers régionaux en présentiel	<u>\$EU 80 000</u>
Total:	\$EU 200 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23)

Groupe 2: Travaux d'ordre normatif sur les lignes directrices ou autres travaux stratégiques

Activité 8(c): Appui à des groupements féminins en matière d'autonomisation des femmes et de restauration des paysages forestiers en Afrique

Approche de la mise en œuvre:

Cette activité est financée afin de contribuer à la mise en œuvre des *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* (GEEW) et des *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* (RPF). Cette activité est conforme à certains éléments de la décision 8(LV) et s'inscrit pleinement dans la phase pilote de la Démarche programmatique de la nouvelle architecture de financement, à travers son troisième Axe programmatique (AP3) «Restauration des paysages forestiers et moyens de subsistance résiliants».

Après la mise en œuvre des trois phases de PP-A/56-341 au Togo avec des groupements de femmes supervisés par le REFACOF-Togo, il est nécessaire de reproduire et d'adapter ses principales réalisations dans d'autres pays membres de l'OIBT en Afrique. Le Bénin a été sélectionné pour bénéficier d'un soutien à des groupements de femmes qui travaillent sur la restauration des paysages forestiers dans les départements de Ouémé et de Zou, situés dans le centre du Bénin.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 180 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 90 000
	Année 2027:	\$EU 90 000

Objectifs de l'activité:

- Mettre en pratique les deux séries de Lignes directrices (GEEW et RPF)

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Décision 2(L)
- PAS de l'OIBT: PS 3, ST 4
- PSNUF: OFM 1, 2
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 3

Organe compétent: CRF

ACTIVITÉ 8(c): Cahier des charges**I. Contexte**

Cette activité est financée au titre de la phase pilote de la Démarche programmatique mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle architecture de financement et s'inscrit dans le cadre de l'Axe programmatique 3 (l'AP3) intitulé «Restauration des paysages forestiers et moyens d'existence résilients», en conformité avec l'application de la décision 8(LV) qui appelle le Secrétariat de l'OIBT à jouer un rôle plus proactif s'agissant de rechercher de nouvelles voies et de nouveaux partenaires pour le financement des travaux de l'OIBT. Elle contribuera aux *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW)* ainsi qu'aux *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*. La première application à titre pilote a été mise en œuvre au Togo. Tout financement supplémentaire annoncé servira à reproduire cette activité dans deux autres pays africains qui seront déterminés en temps utile et en concertation avec les groupements de femmes impliqués dans la RPF.

II. Description

Dans les communautés villageoises, il incombe aux femmes d'assurer nombre de fonctions essentielles aux moyens d'existence de leur famille et ce sont elles qui sont démesurément touchées par la pauvreté, les répercussions du changement climatique et l'amenuisement rapide des ressources dont elles sont tributaires. Cette activité servira d'exemple pour encourager d'autres groupements de femmes au Togo à prendre l'initiative de s'affranchir par elles-mêmes des rôles sexospécifiques traditionnels qui leur sont assignés et à améliorer leurs moyens d'existence comme suit:

- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et matérielles en vue de renforcer l'autonomie de groupements locaux de femmes sur le plan de la mise en œuvre d'interventions de restauration des paysages forestiers et d'activités agroforestières au Togo, avec la possibilité de reproduire l'expérience dans deux autres pays africains qui seront déterminés en temps utile; et
- Accroître leur résilience face aux répercussions du changement climatique.

Des fonds supplémentaires ont été mobilisés dans le but de reproduire et d'adapter au Bénin les résultats concrets obtenus par les groupements de femmes du REFACOF-Togo lors de la mise en œuvre des trois phases de PP-A/56-341 dans les départements de Blitta et des Lacs au Togo.

III. Produits attendus

- La capacité de groupements de femmes sélectionnés à reconstituer des écosystèmes forestiers dégradés est renforcée;
- La résilience des communautés bénéficiaires face au changement climatique est accrue et leurs conditions de vie sont améliorées grâce à l'augmentation et au renforcement des revenus du foyer; et
- Les *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* et les *Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* sont appliquées.

IV. Pays visés

Pays producteurs africains membres de l'OIBT, en privilégiant des groupements de femmes impliqués dans la RPF.

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Agroforesterie et mise en œuvre de la RPF (2026-27)	\$EU 180 000
	Total:	\$EU 180 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14)
- ST4 – Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (Cible 37)

Groupe 3: Travaux en collaboration avec d'autres organisations/initiatives, y compris des réunions

Activité 9: Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales

Approche de la mise en œuvre:

Conformément au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF), adopté lors de la 15^e Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en décembre 2022, cette activité favorisera la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des paysages forestiers tropicaux destinés à la production de bois d'œuvre à travers les mesures suivantes:

- Faciliter l'engagement de l'OIBT à soutenir la réalisation des objectifs et cibles du KMGBF relevant des forêts, ainsi que sa mise en œuvre dans les États membres.
- Participation de l'OIBT à la CdP 17 à la CDB en 2026 par l'organisation une manifestation parallèle conjointement avec la CDB et d'autres partenaires concernés, qui présentera les expériences, les connaissances et les enseignements tirés par l'OIBT en matière de conservation de la biodiversité dans les paysages forestiers tropicaux gérés de manière durable.
- Renouveler le protocole d'accord entre l'OIBT et la CDB pour une nouvelle période de quatre ans et soutenir la mise en œuvre du programme de l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité.
- Finaliser, en collaboration avec l'UICN, la mise à jour (commencée en 2025) des *Lignes directrices OIBT-UICN relatives à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages forestiers tropicaux de production*.
- Traduire les lignes directrices et organiser des ateliers de formation/des activités pilotes afin de les tester sur le terrain et de promouvoir leur mise en œuvre et leur adoption.
- Explorer les synergies et la collaboration avec d'autres entités afin de promouvoir la gestion des zones tampons riveraines des aires protégées/de conservation, et une meilleure intégration de la conservation de la biodiversité dans les plantations et les forêts de production.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 400 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 200 000
	Année 2027:	\$EU 200 000

Objectifs de l'activité:

- Finalisation de la mise à jour des *Lignes directrices OIBT-UICN relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages forestiers tropicaux de production*, notamment dans le cadre d'une deuxième réunion d'experts début 2026 pour éclairer la mise à jour, et traduction en français et en espagnol.
- Mise à jour et diffusion des lignes directrices, avec des ateliers de formation ou des activités pilotes pour les tester sur le terrain et promouvoir leur mise en œuvre et leur adoption; et
- Participation du Secrétariat de l'OIBT/des experts des forêts tropicales aux CdP à la CDB et aux réunions connexes, y compris la coorganisation de manifestations parallèles.

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 1(m), (r); Décision 6(XLIV)
- PAS de l'OIBT: PS 3, ST 1, 2
- PSNUF: OFM 1, 3, 4, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 2, 3

Organe compétent: CRF

ACTIVITÉ 9: Cahier des charges

I. Contexte

Reconnaissant l'importance critique des forêts tropicales de production s'agissant de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, l'OIBT a adopté les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois* lors de la quarante-quatrième session du Conseil, en novembre 2008. En collaboration avec l'UICN et d'autres partenaires concernés, elles ont été promues à différents niveaux. Sur la base des dispositions du protocole d'accord signé par les Secrétariats de la CDB et de l'OIBT, l'OIBT promeut activement depuis 2010 l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales, qui aide à financer des projets de terrain dans les trois régions tropicales.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF), adopté lors de la 15^e CdP à la CDB en décembre 2022, a défini quatre objectifs mondiaux et 27 cibles à atteindre à l'horizon 2030. L'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration donnera la priorité aux activités visant à contribuer à la réalisation des objectifs et cibles liés aux forêts énoncés dans le KMGBF, lesquels sont en corrélation avec certains objectifs et priorités de l'OIBT, notamment:

- Cible 2: Veiller à ce que, d'ici à 2030, au moins 30 % des écosystèmes dégradés fassent l'objet de mesures de restauration.
- Cible 3: Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des terres et des océans soient protégés grâce à la mise en place de systèmes d'aires protégées bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone.
- Cible 10: Assurer une gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.
- Cible 15: Prendre des mesures juridiques ou de politique générale visant à inciter les entreprises à réduire leurs effets délétères sur la biodiversité et à promouvoir des actions destinées à assurer des modèles de production durable.
- Cible 16: Assurer que les populations soient encouragées à faire des choix de consommation durables.
- Cible 20: Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci.

II. Description

Cette activité contribuera à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois à travers les actions suivantes:

- Faciliter la participation de l'OIBT en appui aux réalisations des Objectifs et Cibles du KMGBF, et sa mise en œuvre dans ses États membres.
- Participation de l'OIBT à la 17^e CdP à la CDB en 2026 avec l'organisation d'une manifestation commune avec la CDB et autres partenaires pertinents en vue de partager les expériences et éclairages de l'OIBT ainsi que les enseignements tirés en matière de conservation de la biodiversité dans des paysages forestiers tropicaux en gestion durable.
- Renouveler le protocole d'accord entre l'OIBT et la CDB pour une nouvelle période de quatre ans et accompagner la mise en œuvre du programme de l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration.
- Finaliser, en collaboration avec l'UICN, la mise à jour (commencée en 2025) des *Lignes directrices OIBT-UICN relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages forestiers tropicaux de production*.
- Procéder à la traduction des lignes directrices et organiser des ateliers de formation/des activités pilotes afin de les tester sur le terrain et de promouvoir leur mise en œuvre et leur adoption des lignes.
- Explorer les synergies et la collaboration avec d'autres entités afin de promouvoir la gestion des zones tampons riveraines des aires protégées/de conservation, et une meilleure intégration de la conservation de la biodiversité dans les plantations et les forêts de production.

III. Produits attendus

- Mise à jour et diffusion des *Lignes directrices OIBT-UICN relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages forestiers tropicaux de production*
- Partager l'expérience de l'OIBT s'agissant de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois;
- Connaissance élargie et mise en œuvre des cibles et objectifs du KMGBF liés aux forêts; et
- Mise en œuvre effective de l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration durant la période 2026-2027 et intensification des partenariats et activités de levée de fonds en vue de sa mise en œuvre.

IV. Pays visés:

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance: 24 mois

VI. Budget	Actualisation, traduction et diffusion des lignes directrices	\$EU 100 000
	Activités de terrain pilotes	
	Présence de l'OIBT/manifestations en marge des réunions de la CDB	\$EU 50 000
	Appui à la mise en œuvre de l'Initiative conjointe OIBT-CDB de collaboration durant la période 2026–2027	\$EU 150 000
	Activités communes avec d'autres entités sur la gestion des zones tampons et l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les plantations/surfaces forestières de production	\$EU 100 000
	Total:	\$EU 400 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14, 16, 18)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 25)
- ST2 – Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT (Cibles 28, 29)

Groupe 3: Travaux en collaboration avec d'autres organisations/initiatives, y compris des réunions**Activité 10:** Coopération et concertation avec le PCF, le FNUF et autres entités**Approche de la mise en œuvre:**

Cette activité a pour objectif de promouvoir et d'intégrer les contributions des paysages forestiers tropicaux et du commerce international des bois tropicaux, ainsi que d'articuler le rôle et la contribution de l'OIBT au niveau des principaux processus mondiaux visant à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des Objectifs forestiers mondiaux (OFM), ainsi que d'autres objectifs convenus au niveau international.

Pour que l'OIBT puisse mieux faire comprendre sa contribution et l'importance du rôle que jouent les forêts tropicales – en particulier les paysages forestiers productifs et le commerce des bois tropicaux et des produits dérivés – sur le plan de la réalisation des OFM, des ODD et autres objectifs internationaux, il importe que l'Organisation prenne une part active aux grands forums mondiaux et régionaux consacrés aux forêts. Il s'agit notamment des conférences des Parties aux trois Conventions, des organismes forestiers régionaux, des groupes de travail sur les forêts relevant des organismes commerciaux mondiaux et régionaux, des initiatives pertinentes menées par les pays dans le cadre du FNUF, etc.

Le nombre d'organisations et de programmes travaillant sur des questions relatives aux forêts tropicales ne cesse de croître et de se complexifier. La coordination et la collaboration de l'OIBT avec les partenaires du PCF et d'autres entités garantissent que le rôle de l'Organisation soit clairement défini et que ses travaux et ses résultats soient diffusés, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace des ressources, à la cohérence des politiques et des programmes et à des retombées coordonnées sur le terrain.

Cette activité couvre la participation du Secrétariat de l'OIBT et l'organisation de manifestations parallèles lors de divers forums non couverts par d'autres parties du PTB, ainsi que les ressources initiales destinées à soutenir des initiatives conjointes propres au PCF et le développement de nouvelles initiatives spécifiques telles que le Programme conjoint OIBT-AFoCo.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 200 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 100 000
	Année 2027:	\$EU 100 000

Objectifs de l'activité:

- Participation de l'OIBT, y compris l'organisation de manifestations parallèles, lors de rencontres mondiales et régionales majeures;
- Contributions à certaines initiatives conjointes du PCF dont l'OIBT est le chef de file ou un partenaire majeur; et
- Développement de partenariats avec d'autres entités afin d'améliorer la visibilité et l'efficacité des travaux de l'OIBT, ainsi que son impact sur le terrain.

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 15; Décision 7(XXX)
- PAS de l'OIBT: PS 1, 3, ST 2
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 10: Cahier des charges

I. Contexte

En qualité de membre fondateur du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), l'OIBT a noué, entretenu et renforcé des liens de collaboration avec le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) depuis sa création en 2000. Suite à la dixième session du FNUF, qui s'est tenue en avril 2013, l'OIBT et d'autres membres du PCF ont été appelés à collaborer et à contribuer des apports au suivi des résultats de la session, qui ont porté sur des travaux préparatoires intersessions.

Le nombre d'organisations et de programmes travaillant sur des questions relatives aux forêts tropicales ne cesse de croître et de se complexifier. La coordination et la collaboration de l'OIBT avec les partenaires du PCF et d'autres entités garantissent que le rôle de l'OIBT soit clairement défini et que ses travaux et ses résultats soient diffusés, contribuant ainsi à une utilisation plus efficace des ressources, à la cohérence des politiques et des programmes et à des retombées coordonnées sur le terrain.

II. Description

L'objectif de cette activité est de promouvoir et d'intégrer les contributions des paysages forestiers tropicaux et du commerce international des bois tropicaux, ainsi que d'articuler le rôle et la contribution de l'OIBT au niveau des principaux processus mondiaux visant à la réalisation des ODD et des OFM, ainsi que d'autres objectifs convenus au niveau international.

L'OIBT est actuellement le chef de file ou un partenaire actif des initiatives suivantes du PCF:

- Du bois durable pour un monde durable (SW4SW)
- Gestion intégrée des feux dans les forêts tropicales
- Voies de conception d'un mécanisme d'incitations à des paysages et chaînes de valeur sans déforestation dans l'optique d'une croissance verte
- Initiative mondiale pour l'enseignement forestier
- Projet de la CITES sur les espèces d'arbres
- Prix Wangari des défenseurs des forêts

Cette activité couvre la participation du Secrétariat de l'OIBT et l'organisation de manifestations parallèles lors de divers forums non couverts par d'autres parties du PTB, ainsi que les ressources initiales destinées à soutenir des initiatives conjointes spécifiques du CPF et le développement de nouvelles initiatives spécifiques telles que le programme conjoint OIBT-AFoCo.

III. Produits attendus

- La représentation de l'OIBT aux manifestations du FNUF, du PCF et autres événements internationaux majeurs liés aux forêts est valorisée;
- La coopération et la collaboration entre l'OIBT, le FNUF et le PCF, ainsi que d'autres initiatives pertinentes sont maintenues et renforcées;
- Les actions de sensibilisation, de communication et d'interaction de l'OIBT aux niveaux international et régional sont élargies;
- La perspective et l'importance du rôle de forêts tropicales productives en gestion durable et des chaînes d'approvisionnement associées dans les travaux et activités du FNUF et du PCF sont adéquatement présentées et amplifiées;
- L'expérience et la connaissance qu'a l'OIBT des problématiques et développements d'actualité en matière de forêt sont valorisées; et
- L'efficacité et l'efficacité des travaux de l'OIBT sont valorisées et génèrent un effet synergique à travers la coopération et de la collaboration.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation à de grandes rencontres liées aux forêts, dont l'organisation de manifestations parallèles	\$EU 100 000
	Appui à des initiatives communes/nouvelles initiatives du PCF	\$EU 100 000
	Total:	\$EU 200 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement(Cibles 2, 4, 5, 6)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12–18)
- ST2 – Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT (Cibles 28, 29)

Groupe 3: Travaux en collaboration avec d'autres organisations/initiatives, y compris des réunions

Activité 11: Collaboration en matière de critères et indicateurs de la GDF

Approche de la mise en œuvre:

Ces travaux, qui ont été facilités par des activités similaires menées dans le cadre de précédents PTB, seront poursuivis en 2026-2027. Le reliquat de fonds des activités précédentes, ainsi que toute nouvelle annonce de financement, permettront de poursuivre et d'étendre les travaux entrepris jusqu'à présent.

Les fonds seront utilisés pour permettre au Secrétariat de participer à des réunions, discussions et initiatives internationales liées aux critères et indicateurs (C&I), notamment concernant le Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports forestiers, les initiatives visant à tirer parti des synergies entre les rapports forestiers de l'OIBT et de la FAO (le FRA, y compris le Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières) et les réunions pertinentes d'autres processus liés aux C&I.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 50 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 25 000
	Année 2027:	\$EU 25 000

Objectifs de l'activité:

- Présence aux réunions pertinentes
- Renforcement de la collaboration avec le FRA de la FAO

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Décisions 3(XXVI), 5(XXX), 9(XXX), 4(XXXIV)
- PAS de l'OIBT: PS 3, 4, ST 1
- PSNUF: OFM 5, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: CRF

ACTIVITÉ 11: Cahier des charges**I. Contexte**

En application des décisions 5(XXX), 9(XXX) et 4(XXXIV) du CIBT, l'OIBT a collaboré de manière extensive avec d'autres processus relatifs aux C&I (par ex., Processus de Montréal, Processus paneuropéen, *Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA) de la FAO, etc.) afin de sensibiliser au rôle que jouent les C&I dans la gestion durable des forêts et à l'emploi de cet important outil pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports (SER) en matière de forêts. Cette activité permettra de maintenir la collaboration en cours avec les autres processus d'établissement de rapports sur les forêts afin qu'ils se poursuivent.

II. Description

Le reliquat de fonds des PTB précédents a été mobilisé pour soutenir la participation de l'OIBT à des manifestations liées aux C&I qui ont été organisées dans le cadre du Processus de Montréal en association avec la réunion de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique en octobre 2023 à Sydney, en Australie. Un financement supplémentaire de cette activité facilitera la participation active et continue de l'OIBT au dialogue mondial sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports (SER) en matière de forêts, y compris le Groupe de travail du PCF sur la rationalisation des rapports sur les forêts; les discussions sur l'harmonisation des rapports sur les forêts entre le rapport *GDF Tropiques* de l'OIBT et l'*Évaluation des ressources forestières mondiales* (FRA) de la FAO (y compris par le biais du processus de Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières); et diverses réunions et initiatives pertinentes liées à d'autres processus internationaux relatifs aux C&I

III. Produits attendus

- Nombre accru de pays en mesure d'établir des rapports sur les forêts/la gestion des forêts sur la base du modèle de rapport de l'OIBT sur les C&I; et
- Les préoccupations et priorités de l'OIBT reflétées dans les initiatives internationales relevant du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports en matière de forêts (SER).

IV. Pays visés

Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation aux réunion/initiatives pertinentes	<u>\$EU 50 000</u>
	Total:	\$EU 50 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12 - 15, 17, 18)
- PS4 – Statistiques et information (Cible 20)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 24)

Activité 12: Stratégie de communication de l'OIBT et mise en œuvre

Approche de la mise en œuvre:

Élaborer et mettre en œuvre un plan opérationnel pour appliquer la stratégie de communication de l'OIBT, telle qu'elle a été présentée au Conseil à sa 57^e session. Le plan sera adapté aux besoins spécifiques de l'OIBT et de ses membres, afin de garantir une mise en œuvre efficace et des résultats mesurables.

Au cours du prochain exercice biennal, l'OIBT s'attachera à renforcer son image de marque et ses activités de sensibilisation afin d'accroître la visibilité et l'influence de l'Organisation, tout en renforçant son rôle dans le dialogue mondial sur les forêts et en la positionnant comme une source reconnue de leadership éclairé en matière de politiques et de pratiques de gestion durable des forêts (GDF).

Pour ce faire, il s'agira de dresser un bilan des réalisations et des étapes importantes franchies au cours des quarante années d'existence de l'OIBT et de les présenter de manière convaincante afin de démontrer l'impact de l'Organisation. En mettant en avant et en développant les exemples de réussite et de retombées de ses projets et initiatives, l'OIBT sera en mesure de mettre en valeur ses contributions uniques, de communiquer plus efficacement ses résultats à divers publics et de renforcer son rôle de leader dans l'orientation des discussions sur la politique forestière mondiale.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 120 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 60 000
	Année 2027:	\$EU 60 000

Objectifs de l'activité:

- Préparation d'un plan opérationnel pour mettre en œuvre la stratégie de communication de l'OIBT.
- Élaboration de matériel de communication visant à mettre en valeur les quarante années d'expérience de l'OIBT et à accroître la visibilité, l'influence et le leadership intellectuel de l'Organisation.
- Faire le point sur l'impact obtenu par l'Organisation et mettre en avant les réussites de ses projets et initiatives.
- Mener des activités visant à transmettre ces narratifs et à promouvoir l'impact et l'héritage de l'OIBT.

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 1
- PAS de l'OIBT: PS 1, 3, ST 1, 2
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 12: Cahier des charges**I. Contexte**

Le projet de stratégie de communication a été présenté au Conseil à sa 57^e session (Document ITTC(LVII)/16). Le Conseil a salué cette stratégie, car elle constitue un plan ambitieux pour améliorer la visibilité et le message de l'OIBT et soutenir ses efforts de levée de fonds. Le Conseil a noté que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour sa mise en œuvre.

S'appuyant sur les lignes directrices de la stratégie précédente, cette activité vise à élaborer un plan opérationnel sur mesure pour une communication stratégique afin de mieux faire connaître les travaux de l'OIBT. Elle jettera également les bases de sa mise en œuvre opérationnelle à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation et pour le prochain exercice biennal.

Nous prévoyons de faire le point sur les impacts de l'OIBT depuis sa création, en recensant ses principales réalisations et les étapes importantes qui illustrent les progrès accomplis par l'Organisation au fil des ans. Ces indicateurs d'impact serviront de base pour élaborer des narratifs convaincants qui mettront en évidence les contributions de l'OIBT à la gestion durable des forêts et aux communautés forestières tropicales. En partageant ces récits, nous souhaitons communiquer efficacement la portée, la pertinence et l'objectif de l'OIBT à destination de divers publics.

II. Description

S'appuyant sur le projet de stratégie de communication (2022-2026) accueilli favorablement par le Conseil lors de sa 57^e session, cette activité sera axée sur l'élaboration d'un plan opérationnel sur mesure pour une communication stratégique visant à accroître davantage la visibilité de l'OIBT, à renforcer son message et à soutenir la mobilisation de ressources. En prévision du 40^e anniversaire de l'Organisation et du prochain exercice biennal, l'OIBT fera le point sur son impact depuis sa création, en mettant en avant ses principales réalisations et étapes importantes, qui serviront de base à des exemples de réussite convaincants.

III. Produits attendus

Grâce à cette activité, l'OIBT obtiendra les résultats suivants:

- **Plan opérationnel:** un plan opérationnel finalisé et chiffré pour la mise en œuvre de la stratégie de communication.
- **Évaluation de l'impact:** bilan des réalisations et des étapes importantes franchies par l'organisation depuis sa création.
- **Développement d'exemples de réussites:** jusqu'à sept exemples de réussite, accompagnés de supports multimédias (vidéos, photos, etc.) conçus pour être diffusés à l'occasion du 40^e anniversaire de l'OIBT.
- **Promotion and diffusion:** jusqu'à trois événements organisés pour mieux faire connaître l'OIBT et transmettre ces narratifs et messages au public.

IV. Pays visés

Ensemble des membres

V. Durée et échéance 24 mois**VI. Budget**

Plan opérationnel	\$EU 20 000
Évaluation de l'impact	\$EU 30 000
Développement d'exemples de réussite	\$EU 60 000
Promotion et diffusion	<u>\$EU 10 000</u>
Total	\$EU 120 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement(Cible 4)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 14)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23)
- ST2 – Renforcer l’efficacité opérationnelle de l’OIBT (Cible 22)

Groupe 4: Travaux de communication et de sensibilisation

Activité 13: *Actualités des Forêts Tropicales* (TFU)

Approche de la mise en oeuvre :

Travaux réguliers.

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total: \$EU 390 000

Coût estimatif/an: Année 2026: \$EU 195 000

Année 2027: \$EU 195 000

Objectifs de l'activité:

- Jusqu'à quatre numéros par an de TFU publiés dans les trois langues de travail de l'OIBT, diffusés à environ 15 000 abonnés.

Pertinence:

- AIBT/CIBT: AIBT de 2006, Articles 27, 28
- PAS de l'OIBT: PS 1-3, ST 1-3
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 13: Cahier des charges

I. Contexte

Le bulletin d'information *Actualités des Forêts Tropicales* (TFU) est publié depuis 1990 dans le but de promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales. Il est aujourd'hui diffusé en anglais, espagnol et français à quelque 15 000 abonnés dans plus de 160 pays. TFU est également disponible en ligne sur le site web de l'OIBT et, depuis 2016, sur l'application mobile TFU.

II. Description

Cette activité permettra de publier jusqu'à quatre numéros par an de TFU dans les trois langues de travail de l'OIBT. Chaque numéro comprendra des articles, des présentations de projets et des contenus pertinents sur le plan des politiques visant à sensibiliser et à partager les connaissances sur la gestion durable des forêts (GDF) et les questions connexes.

III. Produits attendus

- Jusqu'à quatre (4) numéros de TFU publiés en anglais, espagnol et français durant la période biennale;
- Versions imprimées et électroniques disponibles afin d'assurer une large diffusion et accessibilité à l'échelle mondiale;
- Augmentation de la portée grâce à l'application TFU et au site web de l'OIBT, avec une augmentation mesurable du nombre de téléchargements et du nombre de lecteurs en ligne; et
- Maquette et conception de haute qualité, visuellement attrayantes, pour améliorer la lisibilité et l'impact.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Impression et diffusion	\$EU 160 000
	Mise en page et maquette	\$EU 50 000
	Traduction en espagnol et français	\$EU 130 000
	Émoluments des consultants	\$EU 45 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total:	\$EU 390 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement (Cibles 3, 4, 5)
- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cible 9)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14, 18)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 24, 25)
- ST2 – Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT (Cible 28)
- ST3 – Intégration du secteur forestier tropical dans le redressement post Covid-19 (Cibles 33, 34, 36)

Groupe 4: Travaux de communication et de sensibilisation

Activité 14(a): Relations publiques, sensibilisation et vulgarisation (communication et image institutionnelle)

Approche de la mise en oeuvre :

Cette activité s'inscrit dans le cadre des activités régulières de relations publiques et de sensibilisation de l'OIBT et permettra à l'Organisation de continuer à toucher un large public à l'échelle mondiale. L'approche combinera des efforts de communication continus et des initiatives ciblées visant à renforcer la visibilité, l'influence et l'impact de l'OIBT.

Activités de communication: gestion régulière du site web de l'OIBT (y compris les publications, les mises à jour de contenu et les améliorations apportées aux fonctionnalités et à la conception); publication et diffusion des rapports et publications de l'OIBT (par exemple, rapports annuels, rapports sur les projets et activités, bulletins d'information, articles *d'Actualités des Forêts Tropicales*, actualités et couverture d'événements); et production de matériel de relations publiques (par exemple, brochures, calendriers, infographies, dépliants, affiches, vidéos et photos pour mettre en valeur les travaux de l'OIBT). D'autres initiatives seront également entreprises, notamment en collaboration avec des partenaires.

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total:		\$EU 530 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 265 000
	Année 2027:	\$EU 265 000

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 1
- PAS de l'OIBT: PS 1-3, ST 1-3
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 14(a): Cahier des charges

I. Contexte

L'OIBT produit un large éventail de produits qui ont des retombées notables, en particulier dans la promotion de la gestion durable des forêts (GDF). Pour optimiser leur valeur, ces produits doivent être diffusés efficacement et largement. Cela permettra de sensibiliser les membres et les parties prenantes aux bonnes pratiques de la GDF, tout en renforçant la visibilité et le profil de l'Organisation.

II. Description

Afin d'atteindre un large public, l'OIBT entreprend toute une gamme d'activités de communication et de sensibilisation dont, entre autres, la gestion de son site web (par ex., mise en ligne de contenus et amélioration de la fonctionnalité et de l'apparence); la publication et la diffusion des rapports et ouvrages de l'OIBT (par ex., rapports annuels, rapports sur les projets et activités, bulletins d'information, articles de TFU, actualités et manifestations); production et diffusion de matériel de relations publiques (par ex., brochures, calendriers, infographiques, dépliants, affiches, vidéos et photographies) dans le but de faire connaître les travaux de l'Organisation; et autres initiatives ciblées en collaboration avec d'autres partenaires, lorsque nécessaire.

III. Produits attendus

Matériel de communication

- Élargir et améliorer la gamme multimédias de l'OIBT (photos, vidéos, etc.) afin d'en renforcer la qualité du contenu et des communications; et
- Produire de nouveaux matériels multimédias de communication (par exemple, vidéos, affiches, brochures, infographies) afin d'accroître la visibilité de l'OIBT.

Publications et produits informatifs

- Publier jusqu'à deux nouveaux documents de politique générale ou techniques au cours de l'exercice biennal;
- Produire et diffuser jusqu'à 24 numéros du bulletin d'information *Tropical Forest News*; et
- Publier deux rapports annuels en anglais, espagnol et français.

Pilotage de la réflexion

- Publier au moins quatre notes d'orientation, tribunes libres ou commentaires d'experts par an afin de positionner l'OIBT comme un leader d'opinion sur le plan de la gestion durable des forêts (GDF) et des questions connexes liées au développement durable.

Appui à la mobilisation de ressources

- Produire un matériel de communication ciblé destiné aux donateurs, notamment des notes d'information et des brochures, en fournissant des preuves de leur utilisation dans le cadre de l'engagement avec les donateurs/partenaires.

Présence en ligne et relations avec les médias

- Augmenter d'au moins 25 % la couverture médiatique, la présence sur les réseaux sociaux et le nombre d'abonnés aux produits de communication de l'OIBT d'ici à 2027.
- Actualiser régulièrement le site web et les plateformes de réseaux sociaux de l'OIBT afin de présenter les travaux de l'Organisation.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Programmation et développement du site web	\$EU 180 000
	Émoluments des consultants (rédaction, mise en page et maquette)	\$EU 125 000
	Traduction en espagnol et en français	\$EU 110 000
	Impression et diffusion	\$EU 100 000
	Abonnements aux logiciels/plateformes	<u>\$EU 15 000</u>
	Total:	\$EU 530 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement (Cibles 3, 4, 5)
- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cible 9)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14, 18)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 24, 25)
- ST2 – Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT (Cible 28)
- ST3 – Intégration du secteur forestier tropical dans le redressement post Covid-19 (Cibles 33, 34, 36)

Activité 14(b): Relations publiques, sensibilisation et vulgarisation (sensibilisation et visibilité)

Approche de la mise en oeuvre :

Dans le cadre de ses travaux réguliers, l'OIBT organisera et participera activement à des stands, des manifestations parallèles et d'autres initiatives de sensibilisation lors d'événements internationaux majeurs au cours de l'exercice biennal. Il s'agit notamment du Congrès mondial de l'IUFRO; de réunions de la CDB, de la CITES et des CdP à la CCNUCC; des sessions du FNUF et du COFO; ainsi que d'autres forums pertinents non couverts par d'autres activités du PTB, afin de présenter les travaux de l'OIBT et de renforcer sa visibilité au niveau des dialogues mondiaux sur les forêts et le développement durable.

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total:		\$EU 200 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 100 000
	Année 2027:	\$EU 100 000

Objectifs de l'activité:

- Organiser et gérer jusqu'à cinq stands de l'OIBT par an
- Produire et diffuser jusqu'à deux supports informationnels de l'OIBT par an

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 1
- PAS de l'OIBT: PS 1-3, ST 1-3
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 14(b): Cahier des charges**I. Contexte**

L'OIBT sensibilise le public à ses travaux dans le domaine de la conservation et de la gestion durable, de l'utilisation et du commerce des ressources forestières tropicales en mobilisant les parties prenantes ciblées lors d'événements et de forums internationaux majeurs. Ces plateformes offrent à l'Organisation l'occasion d'y participer activement, de présenter ses résultats et de montrer les retombées de son travail.

II. Description

Au cours de l'exercice biennal, l'OIBT présentera de manière active ses travaux lors d'événements internationaux majeurs, notamment le Congrès mondial de l'IUFRO, des réunions de la CDB, de la CITES et les CdP à la CCNUCC, les sessions du FNUF, les réunions du COFO et d'autres forums pertinents non couverts par d'autres activités du PTB. Il s'agira de mettre en évidence les contributions de l'OIBT, de favoriser les partenariats et de renforcer la visibilité de l'Organisation au niveau des discussions mondiales sur les forêts et le développement durable.

III. Produits attendus

- Afin de renforcer sa participation au dialogue sur les forêts, l'OIBT veillera à être représentée chaque année à au moins cinq grands forums internationaux consacrés aux forêts ou au climat. Pour chaque forum, l'Organisation élaborera un matériel de communication adapté afin de mettre efficacement en avant son rôle, de présenter ses contributions et de renforcer sa visibilité au niveau des discussions mondiales sur les forêts et le développement durable.

IV. Pays visés

Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Frais afférents aux stands	\$EU 30 000
	Frais d'expédition	\$EU 20 000
	Personnel des stands	\$EU 20 000
	Assistance aux membres	\$EU 60 000
	Déplacements officiels	<u>\$EU 70 000</u>
	Total:	\$EU 200 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement (Cibles 3, 4, 5)
- PS2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cible 9)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14, 18)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cibles 22, 23, 24, 25)
- ST2 – Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT (Cible 28)
- ST3 – Intégration du secteur forestier tropical dans le redressement post Covid-19 (Cibles 33, 34, 36)

Activité 14(c): Relations publiques, sensibilisation et vulgarisation (sensibilisation dans le pays hôte, le Japon)

Approche de la mise en œuvre:

Continuer à veiller à ce que l'OIBT touche un large public en traduisant le contenu de site web, en élaborant un matériel de relations publiques ciblé et en mettant en œuvre des activités de sensibilisation visant à renforcer la visibilité de l'OIBT au Japon.

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 80 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 40 000
	Année 2027:	\$EU 40 000

Objectifs de l'activité:

Matériel de communication et organisation d'activités visant à sensibiliser les parties prenantes au Japon à la mission de l'OIBT.

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 1
- PAS de l'OIBT: PS 1, 3, ST 1-2
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 14(c): Cahier des charges**I. Contexte**

Dans la mesure où elle est basée au Japon, l'OIBT entreprend des activités de relations publiques et de sensibilisation destinées à divers publics dans son pays hôte. Une communication efficace nécessite une maîtrise parfaite de la langue japonaise afin de transmettre avec précision les messages de l'Organisation et d'accroître sa visibilité.

II. Description

Continuer à assurer une couverture complète en japonais des activités de l'OIBT sur son site web et ses comptes de réseaux sociaux, en veillant à ce que les informations soient accessibles, précises et adaptées aux publics locaux.

III. Produits attendus

- Couverture complète en japonais des activités de l'OIBT sur le site web et les réseaux sociaux (compte X) de l'OIBT; et
- Organiser au moins deux (2) activités de sensibilisation destinées au public japonais.

IV. Pays visés Japon**V. Durée et échéance** 24 mois

VI. Budget	Frais de traduction et de publication sur le site web	\$EU 45 000
	Maquette	\$EU 15 000
	Impression	\$EU 12 000
	Divers	<u>\$EU 8 000</u>
	Total:	\$EU 80 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS1 – Gouvernance et investissement(Cible 4)
- PS3 – Résilience, restauration et conservation (Cible 12)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cible 22)
- ST2 – Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT (Cible 28)

Groupe 5: Travaux analytiques et statistiques; et autres travaux réguliers

Activité 15: Participation du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC)

Approche de la mise en oeuvre :

Travaux réguliers. Encourager le soutien à la participation des membres du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC).

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 80 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 40 000
	Année 2027:	\$EU 40 000

Objectifs de l'activité:

- Au moins quatre représentants du TAG et du GCSC ont participé aux sessions du Conseil en 2026 et 2027.

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Décisions 9(XXVIII), 2(XXXII)
- PAS de l'OIBT: PS 1-4; ST 1-4,
- PSNUF: OFM 2, 3, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1, 3

Organe compétent: Comités conjoints

ACTIVITÉ 15: Cahier des charges

I. Contexte

Depuis la création officielle du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en 1999 et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) en 2002, l'OIBT a considérablement bénéficié de ces groupes consultatifs qui lui ont dispensé leurs avis et ont contribué leur expertise et leurs divers apports dans le cadre de leur participation aux sessions du CIBT et de ses Comités ainsi que dans la mise en œuvre de projets, avant-projets et activités de l'OIBT. Il est toutefois possible d'améliorer davantage les contributions du TAG et du GCSC, en particulier lors des sessions du CIBT, si la participation adéquate de leurs représentants est facilitée et assistée.

II. Description

Cette activité vise à encourager la participation active et significative de membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT en leur apportant une aide financière couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières de subsistance afin de leur permettre d'y assister. La sélection des membres du TAG et du GCSC éligibles à une aide financière de l'OIBT incombe à la Directrice exécutive sur la base des recommandations formulées de leur coordinateur respectif, en tenant compte du nécessaire équilibre entre producteurs et consommateurs, et de la nécessité d'assurer une participation équilibrée et l'efficacité de ces organes consultatifs.

III. Produits attendus

- Participation adéquate et plus effective des membres du TAG et du GCSC aux sessions du CIBT;
- Amélioration de la qualité des décisions et délibérations du CIBT;
- Meilleure qualité des décisions et délibérations du CIBT; et
- Efficience et efficacité globales du CIBT et de l'OIBT renforcées.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU 80 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS 1 – Gouvernance et investissement (Cibles 2-6)
- PS 2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7-11)
- PS 3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12, 13, 14, 18)
- PS 4 – Statistiques et information (Cibles 19, 20)
- ST – Transversal

Groupe 5: Travaux analytiques et statistiques; et autres travaux réguliers

Activité 16: Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché

Approche de la mise en oeuvre :

Travaux réguliers. Les thèmes des Discussions annuelles sur le marché seront déterminés lors des sessions du Conseil précédant immédiatement les discussions.

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total: \$EU 100 000

Coût estimatif/an: Année 2026: \$EU 50 000

Année 2027: \$EU 50 000

Objectifs de l'activité:

- Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché organisées en 2026 et 2027

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 1(e), (h)
- PAS de l'OIBT: PS 1, 2, ST 4
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: S.O.

Organe compétent: Comités conjoints

ACTIVITÉ 16: Cahier des charges

I. Contexte

La Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché est un forum annuel au service du dialogue international sur un thème choisi en lien avec le commerce international des bois tropicaux, qui se tient au cours des sessions du CIBT. L'événement offre aux délégués des pays membres de l'OIBT et aux représentants du secteur du commerce une opportunité de discuter et de débattre sur des dossiers de politique du commerce, souvent complexes, auxquels se trouve confronté le secteur des bois tropicaux, et d'en débattre. Cette activité de politique stratégique a pour objet de renforcer les délibérations du CIBT en engageant des conférenciers qui délivrent des exposés liminaires lors de la Discussion annuelle.

II. Description

Le thème de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché est sélectionné par le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en concertation avec la Directrice exécutive. Elle est coordonnée par le Secrétariat et le TAG, en concertation avec les autres spécialistes concernés, et tenue dans le cadre d'une séance commune des Comités techniques. Les conférenciers liminaires seront sélectionnés et invités par la Directrice exécutive en concertation avec le Coordonnateur du TAG, et l'OIBT leur octroiera une aide financière couvrant leurs frais de déplacement et incluant un per diem.

III. Produits attendus

- Renforcement de la qualité des exposés liminaires délivrés lors de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché;
- Questions intéressant le commerce international des bois tropicaux déterminées, ventilées et débattues avec recommandations appropriées à l'intention des pays membres de l'OIBT, des acteurs du commerce, de la filière et autres parties prenantes intéressées; et
- Amélioration de la qualité et de la pertinence de la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT, TAG

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget \$EU 100 000 (frais de déplacement et per diem de sept à neuf conférenciers par année)

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS 1 – Gouvernance et investissement (Cibles 2 - 6)
- PS 2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7, 10)
- ST 4 – Favoriser l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes (Cible 37)

Groupe 5: Travaux analytiques et statistiques; et autres travaux réguliers

Activité 17: Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets

Approche de la mise en oeuvre :

Travaux réguliers. Organiser la ou les réunions du Panel d'experts.

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total: \$EU 120 000

Coût estimatif/an: Année 2026: \$EU 60 000

Année 2027: \$EU 60 000

Objectifs de l'activité:

- Réunions du Panel d'experts organisées en 2026 et 2027

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Article 26; Décisions 6(IX), 2(X), 7(XXI), 7(XXII), 3(LX)
- PAS de l'OIBT: PS 1-4, ST 1-4
- PSNUF: OFM 1-6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Comités conjoints

ACTIVITÉ 17: Cahier des charges**I. Contexte**

Le Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet évalue et classe les propositions qui sont soumises dans le cadre du Cycle des projets de l'OIBT sur la base du «Système révisé de l'OIBT pour l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets». Le Panel d'experts se compose de douze membres, dont six de pays membres producteurs (deux de chaque sous-région) et six de pays membres consommateurs. Le Panel d'experts formule des recommandations pour que les propositions soient rectifiées afin d'assurer leur validité technique. Les membres du Panel d'experts sont nommés pour une période de deux années avec la possibilité d'être reconduits pour une troisième année.

II. Description

Ainsi que le stipule le mandat du Panel d'experts, celui-ci: i) Évalue les nouvelles propositions de projets et d'avant-projets soumises à l'Organisation. Les recommandations de modification de ces propositions sont formulées par le Panel d'experts exclusivement avec l'intention d'en assurer la validité technique; ii) Passe au crible les propositions de projets en vue de déterminer leur pertinence au regard du mandat de l'OIBT, de son Plan d'action et de ses Programmes de travail (dans les domaines de l'Économie, des statistiques et des marchés, du Reboisement et de la gestion forestière, et de l'Industrie forestière), ainsi que leur conformité aux décisions et orientations de l'OIBT, sans toutefois établir entre elles un ordre de priorité; iii) Lorsque des reformulations nécessitant des modifications importantes sont recommandées, il demande de procéder à un examen final des versions révisées des propositions de projets et d'avant-projets avant leur présentation aux Comités compétents de l'OIBT; iv) Il établit à l'intention des gouvernements qui ont soumis des propositions, ainsi que du Conseil et des Comités de l'OIBT, un rapport sur les résultats de l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets, et le leur transmet par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OIBT; et v) Le Panel d'experts prend en considération les rapports des Panels d'experts précédents. Dans son évaluation des projets et avant-projets, le Panel d'experts prend également en considération les points suivants: leur pertinence aux objectifs de l'AIBT de 2006 et l'exigence que tout projet ou avant-projet contribue à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de l'Accord; leurs effets environnementaux et sociaux; leurs effets économiques; leur efficacité par rapport à leur coût; la nécessité d'éviter le double emploi; et, s'il y a lieu, leur rapport avec les travaux de politique de l'OIBT et leur intégration à ces derniers, et leur cohérence avec le Plan d'action et les Lignes directrices pertinentes de l'OIBT.

III. Produits attendus

- Réunions du Panel d'experts en 2026 et en 2027;
- Des préconisations de modifications afin d'assurer la validité technique des propositions formulées à l'intention des gouvernements soumissionnaires et transmises par le Secrétariat; et
- Rapports du Panel d'experts sur les résultats de l'évaluation technique présentés au Conseil et aux Comités de l'OIBT. Le Panel d'experts peut aussi exprimer ses avis techniques sur la manière d'améliorer les procédures de l'OIBT en vue de formuler des projets probants au plan technique et la pertinence des projets au regard du Plan d'action stratégique de l'OIBT.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois**VI. Budget**

Année 2026	\$EU 60 000
Année 2027	<u>\$EU 60 000</u>
Total:	\$EU 120 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS 1 – 4 (Toutes les Cibles)
- ST 1 – 4 (Toutes les Cibles)

Groupe 5: Travaux analytiques et statistiques; et autres travaux réguliers

Activité 18: Programme de bourses de l'OIBT

Approche de la mise en œuvre:

Travaux réguliers. L'objectif du Programme de bourses est de développer les ressources humaines et d'améliorer l'expertise professionnelle dans les pays membres dans le domaine forestier tropical et ses disciplines connexes, ce en vue de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, l'utilisation et la transformation efficaces des bois tropicaux et d'offrir une meilleure information économique sur le commerce international des bois tropicaux

Coûts:

Source de financement pressentie: Contributions volontaires

Coût estimatif total:		\$EU 400 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 200 000
	Année 2027:	\$EU 200 000

Objectifs de l'activité:

- Attribution de 30 à 40 bourses en 2026 et 2027

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Décision 4(XXVII)
- PAS de l'OIBT: PS 1, 2, 3; ST 1, 4
- PSNUF: OFM 1, 2, 5, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: Transversal

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 18: Cahier des charges**I. Contexte**

Le Programme de bourses de l'OIBT a débuté en 1989 dans le cadre du projet PD60/89 (M,F,I) avant d'être remplacé en 1993 par le projet PD 001/93 (M,F,I), lequel devait laisser place en 1999 au Fonds Freezailah pour les bourses aux termes de la décision 4(XXVII) du Conseil. En octobre de cette année, le Programme qui avait débuté en 1989 avait permis à plus de 1 400 lauréats, jeunes ou en milieu de carrière, originaires de 50 pays, employés dans des administrations nationales, des établissements de recherche, des universités, des organismes de la société civile et du secteur privé, de poursuivre leur développement professionnel et d'améliorer leurs perspectives de carrière. Ces bourses ont été accordées principalement à des ressortissants nationaux de pays membres producteurs de l'OIBT.

II. Description

Le Programme de bourses vise le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants:

- Améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- Améliorer la commercialisation et la distribution de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Améliorer l'accès au marché des exportations de bois tropicaux provenant de forêts en gestion durable;
- Garantir la base des ressources en bois d'œuvre tropical;
- Améliorer la base de ressource des bois tropicaux, y compris en appliquant les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts;
- Augmenter les capacités techniques, financières et humaines à gérer la base de ressource des bois tropicaux;
- Favoriser les transformations secondaires plus poussées des bois tropicaux provenant de sources en gestion durable;
- Améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux; et
- Améliorer l'efficacité des transformations des bois tropicaux provenant de sources pérennes.

III. Produits attendus

Entre 30 et 40 bourses attribuées pendant la période biennale 2026-2027

IV. Pays visés

Pays producteurs membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Année 2026	\$EU 200 000
	Année 2027	<u>\$EU 200 000</u>
	Total:	\$EU 400 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS 1 – Gouvernance et investissement (Cibles 3, 5)
- PS 2 – Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7, 9, 10, 11)
- PS 3 – Résilience, restauration et conservation (Cibles 12-14, 18)
- ST 1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cible 23)
- ST 4 – Favoriser l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes (Cible 37)

Groupe 5: Travaux analytiques et statistiques; et autres travaux réguliers

Activité 19: Service d'information de l'OIBT sur le marché (MIS)

Approche de la mise en œuvre:

Travaux réguliers.

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total: \$EU 500 000

Coût estimatif/an: Année 2026: \$EU 250 000

Année 2027: \$EU 250 000

Objectifs de l'activité:

- Vingt-trois (23) numéros du Rapport sur le marché des bois tropicaux (*Tropical Timber Market Report*, TTMR) publiés chaque année en 2026 et 2027

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Articles 27, 28
- PAS de l'OIBT: PS 2, 4, ST 4
- PSNUF: OFM 2, 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1, 4

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 19: Cahier des charges**I. Contexte**

Le Service d'information sur le marché (MIS) de l'OIBT fait partie des travaux du Secrétariat depuis 1996. Le principal produit de cette activité [à l'origine PD16/93 Rev.3 (M)] est le Rapport sur le marché des bois tropicaux (*Tropical Timber Market Report*, TTMR). Il offre des données de prix sur environ 500 produits bois tropicaux et couvre l'actualité pertinente du marché dans le monde. Le TTMR est diffusé en ligne, par courriel et en version imprimée à plus de 20 000 abonnés.

II. Description

Le Service d'information sur le marché (*Market Information Service*, MIS) sert à sensibiliser à la situation du marché des bois tropicaux et à diffuser des informations s'y rapportant. Il est géré par un coordonnateur à plein temps, qui est chargé de publier le TTMR et de faire la liaison avec nos onze correspondants sur le marché dans les pays producteurs et consommateurs aux fins de disposer d'actualités à jour sur le marché, des informations et les prix des produits bois tropicaux. Le coordonnateur du MIS est également en contact avec d'autres experts du commerce et travaille avec le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) en vue d'organiser la Discussion annuelle de l'OIBT sur le marché.

III. Produits attendus

- Publication d'un maximum de 46 numéros du Rapport sur le marché des bois tropicaux (le nombre de numéros publié par an dépendra des fonds disponibles);
- Base d'informations renforcée sur la conjoncture du marché des produits bois tropicaux;
- Des experts et associations du commerce du monde entier mobilisés; et
- Le Conseil et les autres membres du public informés sur les marchés des produits bois tropicaux.

IV. Pays visés Mondial

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Correspondants	\$EU 250 000
	Coordination	<u>\$EU 250 000</u>
	Total:	\$EU 500 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS2 - Économie et commerce des bois tropicaux (Cibles 7, 10)
- PS4 - Statistiques et information (Cibles 32, 33)
- ST4 - Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (Cible 37)

Groupe 5: Travaux analytiques et statistiques; et autres travaux réguliers

Activité 20: Renforcement des travaux statistiques et bases de données statistiques

Approche de la mise en œuvre:

Travaux réguliers. Le Secrétariat mènera des activités visant à améliorer les bases de données statistiques, à maintenir l'accès aux bases de données sur le commerce international des produits forestiers et à poursuivre sa participation au Groupe de travail intersecrétariats (IWG) sur les statistiques forestières et au processus du Questionnaire commun sur le secteur forestier (QCSF). En 2024, l'IWG s'est réuni à Genève, au siège des Nations unies, et en 2025, à la FAO, à Rome. En 2026, il se tiendra à Eurostat, à Luxembourg. L'IWG joue un rôle essentiel dans l'ajout de définitions de produits et la mise à jour du QCSF.

Une partie du montant des fonds de cette activité essentielle sert aussi à financer un certain nombre de rapports sur le marché et de rapports de nature technique. En 2024, une partie des fonds de cette activité a servi à financer le n° 52 de la Série technique (Tendances des bois tropicaux https://www.itto.int/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=7995&no=1&disp=inline) et *Tropical Veneer and Plywood: Description, Properties and Conversion Factors study* (https://www.itto.int/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=8261&no=3&disp=inline).

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total:		\$EU 40 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 20 000
	Année 2027:	\$EU 20 000

Objectifs de l'activité:

- Participation à deux réunions du Groupe de travail intersecrétariats
- Mise à jour et amélioration du QCSF
- Financement d'études de marché et d'études techniques

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Articles 27, 28
- PAS de l'OIBT: PS 4, ST 1
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1

Organe compétent: CEM/CFI

ACTIVITÉ 20: Cahier des charges**I. Contexte**

Le Questionnaire commun sur le secteur forestier, première source de données statistiques sur le secteur forestier dont dispose l'OIBT, est une activité menée en collaboration par l'OIBT, la FAO, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) et Eurostat. Ces organisations se réunissent chaque année pour examiner les ensembles de données de l'année précédente et déterminer les améliorations nécessaires, planifier les modalités du Questionnaire de l'année suivante et produire des préconisations sur les modifications à apporter aux classifications douanières internationales s'agissant des codes relatifs au bois. La participation de l'OIBT garantit que les produits ligneux tropicaux reçoivent la place qui leur revient dans les mécanismes de publication des statistiques internationales.

Les données statistiques provenant du Questionnaire commun sur le secteur forestier sont toutefois insuffisantes pour permettre une analyse complète de la conjoncture du marché des bois tropicaux. Des données supplémentaires et d'autres informations sont nécessaires pour compléter l'analyse et permettre une vérification croisée avec les jeux de données produits par l'OIBT. Une des sources majeures d'inexactitudes dans les rapports présentant les données internationales de la production et du commerce des bois tropicaux se trouve être l'emploi de facteurs de conversion erronés, s'agissant en particulier des facteurs de conversion des poids en volumes.

II. Description

Cette activité de politique stratégique vise à:

- Poursuivre la participation du personnel de l'OIBT aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats (IWG) sur les statistiques du secteur forestier et les travaux relatifs au Questionnaire commun sur le secteur forestier;
- Poursuivre les abonnements et entretenir l'accès aux bases de données du commerce international des produits forestiers et aux informations supplémentaires sur les marchés et le commerce;
- Participer aux conférences internationales consacrées aux statistiques sur les produits bois et forestiers; et
- Financer les analyses de marché et technique servant à renforcer la communication de statistiques.

III. Produits attendus

- Le processus du QCSF et l'exactitude des statistiques sur la production et le commerce de bois tropicaux sont améliorés et renforcés.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Participation au Groupe de travail intersecrétariats	\$EU 20 000
	Participation à des conférences sur les statistiques	\$EU 10 000
	Abonnement aux bases de données	\$EU 5 000
	Analyses de marché et techniques	<u>\$EU 5 000</u>
	Total:	\$EU 40 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS4 – Statistiques et information(Cibles 19, 21)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cible 22)

Groupe 5: Travaux analytiques et statistiques; et autres travaux réguliers

Activité 21: Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois

Approche de la mise en œuvre:

Travaux réguliers. Préparation des éléments bruts de pour la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2025-2026*, qui seront présentés au Conseil en 2026, en vue de sa publication en 2027.

Coûts:

Source de financement pressentie: Dépenses opérationnelles essentielles

Coût estimatif total:		\$EU 120 000
Coût estimatif/an:	Année 2026:	\$EU 60 000
	Année 2027:	\$EU 60 000

Objectifs de l'activité:

- Éléments bruts de la Revue biennale 2025-2026 examinés lors de la 62^e session du Conseil en 2026
- *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2025-2026* publiée en 2027

Pertinence:

- AIBT/CIBT: Articles 27, 28
- PAS de l'OIBT: PS 4, ST 1
- PSNUF: OFM 6
- Axe programmatique de l'OIBT: AP 1

Organe compétent: Conseil

ACTIVITÉ 21: Cahier des charges**I. Contexte**

La *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois* rassemble les statistiques internationales les plus actuelles et les plus fiables sur la production mondiale et le commerce du bois à l'échelle planétaire, en mettant l'accent sur le monde tropical. Elle fournit également des informations sur l'évolution des superficies forestières, la gestion des forêts et les économies dans les pays membres de l'OIBT. Cette publication est issue d'un examen des informations transmises par les pays membres de l'OIBT par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier, et augmentées d'éléments provenant d'autres sources d'information autant que de besoin.

Dans le cadre de l'AIBT de 1994, des éléments bruts étaient produits par le Secrétariat pour aider le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) à procéder à l'examen annuel de la situation mondiale des bois. Conformément à l'article 28 de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT), l'examen et l'évaluation de la situation mondiale des bois ont été effectués suivant un rythme biennal à compter de la période 2013-2014.

Le CIBT procédera à l'examen biennal et à l'évaluation à partir des éléments bruts de l'examen et de l'évaluation de la situation mondiale des bois. Préparés par le Secrétariat, ceux-ci comporteront des statistiques et données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'intéressant de manière privilégiée aux produits bois d'origine tropicale, ainsi qu'une analyse des développements économiques et commerciaux. Les éléments destinés à composer la *Revue biennale* se composeront principalement d'informations extraites de réponses remises par les pays dans le Questionnaire commun sur le secteur forestier élaboré au terme d'une collaboration entre l'OIBT, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la FAO et Eurostat, ainsi que d'informations émanant d'autres sources.

II. Description

Les éléments bruts de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois* sont en général présentés la première année de la période biennale lors de la session du Conseil, ce qui permet aux membres de faire part de leurs observations sur les données présentées et leur analyse. La *Revue biennale* est ensuite publiée la deuxième année de la période biennale.

III. Produits attendus

- Éléments bruts de la *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2025-2026* examinés lors de la soixante-deuxième session du CIBT en 2026; et
- *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2025-2026* publiée en 2027.

IV. Pays visés

Pays membres de l'OIBT

V. Durée et échéance 24 mois

VI. Budget	Consultant	\$EU 50 000
	Traduction	\$EU 20 000
	Études pays	\$EU 20 000
	Maquette	\$EU 10 000
	Impression	\$EU 10 000
	Expédition	\$EU 5 000
	Divers	<u>\$EU 5 000</u>
	Total:	\$EU120 000

Priorités stratégiques (PS), Stratégies transversales (ST) et Cibles pertinentes du PAS 2022-2026:

- PS4 – Statistiques et information(Cible 19)
- ST1 – Renforcement des capacités des pays membres (Cible 23)

2^e Partie – ACTIVITÉS D’ORDRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (SANS EXIGENCES FINANCIÈRES)

Activité	Approche de la mise en œuvre	Objectifs de l’activité	Organe
22. Examiner le déroulement de l’exécution du Programme de travail de l’OIBT pour la période biennale 2026-2027. [AIBT de 2006, article 24] [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]	Travaux de sessions ordinaires	Déroulement examiné lors des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027	Conseil
23. Examiner le projet de Programme de travail de l’OIBT pour la période biennale 2028-2029. [Décisions 7(XXV), 2(XXXI), 9(XXXIV)]	Travaux de sessions ordinaires	Le projet de PTB pour 2028-2029 sera présenté au Conseil à sa soixante-troisième session en 2027	Conseil
24. Statuer sur l’admissibilité des actions, projets et avant-projets approuvés à un financement à partir du Compte subsidiaire B du Fonds pour la Partenariat de Bali. [AIBT de 2006, article 21] [Décision 4(XXX)]	Travaux de sessions ordinaires	Le Panel du Compte subsidiaire B du Compte du Fonds pour le Partenariat de Bali se réunira au cours des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil et dispensera son avis sur l’admissibilité des activités ou projets à un financement à partir du Compte subsidiaire B	Conseil
25. Allouer des fonds qui, dans le Fonds pour le partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d’affectation, pour financer l’exécution d’actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement. [AIBT de 2006, article 21] [Décision 4(XXX)]	Travaux de sessions ordinaires	Décisions prises sur l’attribution des fonds non préaffectés au cours des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027	Conseil
26. Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en tenant compte des recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés qui sont en cours ou achevés. [AIBT de 2006, articles 20, 21, 25]	Travaux de sessions ordinaires	Décisions prises sur l’attribution des fonds non préaffectés au cours des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027	Conseil
27. Examiner le déroulement de l’exécution, du suivi et de l’évaluation de la Démarche programmatique et des quatre Axes programmatiques durant leur phase pilote de mise en œuvre. [Décision 8(LV)]	Compte rendu par le Secrétariat	Le Conseil examine le rapport d’activité lors de ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions en 2026 et 2027	Conseil

Activité	Approche de la mise en œuvre	Objectifs de l'activité	Organe
28. Examiner le déroulement de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des avant-projets, projets et activités relevant du Compte subsidiaire des Programmes thématiques. [AIBT de 2006, article 20(6)] [Décisions 9(XLIV), 10(XLIV)]	Travaux de sessions ordinaires	Le Conseil examine les avancées (le cas échéant) lors de ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions en 2026 et 2027	Conseil
29. Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO). [Décisions 3(XXII), 5(XXVI)]	Travaux de sessions ordinaires	Le Conseil examinera le rapport des quarante-deuxième et quarante-troisième réunions du GCNO lors de ses soixante-deuxième et soixante-troisième sessions en 2026 et 2027	Conseil
30. Passer en revue les résultats pertinents des travaux de projets et d'orientation des Comités. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de sessions ordinaires	Les rapports des Comités présentés aux soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027	Conseil
31. Approuver la sélection des projets pour évaluation a posteriori en respectant les procédures évoquées à la décision 3(XXVIII) du CIBT. [Décision 3(XXVIII)]	Travaux de sessions ordinaires	Projets sélectionnés pour une évaluation a posteriori approuvés lors des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027	Conseil
32. Envisager et, s'il y a lieu, prendre des mesures destinées à diffuser des informations sur les conclusions et résultats des projets. [AIBT de 2006, article 26]	Travaux de sessions ordinaires	Diffusion des informations examinée lors des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027	Conseil
33. Examiner les rapports des évaluations à mi-parcours et évaluations a posteriori des projets en cours et achevés. [AIBT de 2006, articles 24, 26]	Travaux de sessions ordinaires	Rapports examinés lors des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027	Comités conjoints
34. Examiner les états financiers audités en externe des exercices 2025 et 2026, et recommander leur approbation au Conseil. [AIBT de 2006, article 23]	Travaux de sessions ordinaires	Rapports des vérificateurs aux comptes indépendants diffusés aux membres et synthèses publiées dans les Rapports annuels de l'OIBT en 2026 et 2027	CFA
35. Mettre à l'étude et produire des recommandations au Conseil concernant l'approbation des propositions de budget administratif de l'organisation pour les exercices 2028 et 2029. [AIBT de 2006, article 19(4)]	Travaux de sessions ordinaires	Le budget proposé pour l'exercice biennal 2028-2029 sera inclus dans le rapport de la quarante et unième session du CFA pour être présenté à la soixante-troisième session du Conseil en 2027	CFA

Activité	Approche de la mise en œuvre	Objectifs de l'activité	Organe
36. Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer leur gestion prudente et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux. [AIBT de 2006, article 19(5)]	Travaux de sessions ordinaires	Le rapport des vérificateurs aux comptes indépendants portant sur les exercices 2025 et 2026 présentés lors des soixante-deuxième et soixante-troisième sessions du Conseil en 2026 et 2027. Réunions du Groupe de supervision des placements organisées selon la nécessité	CFA
37. Examiner les implications budgétaires du Programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet. [AIBT de 2006, article 24(3)]	Travaux de sessions ordinaires	Examen mené et recommandations formulées selon la nécessité	CFA

* * *